



4^e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Octobre 2014



4^e Document de suivi du Vade-mecum
relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

Octobre 2014

Table des matières

Avant-propos 05

Partie 1

► Observation

L'usage du français et la situation du multilinguisme dans les organisations internationales 6

Chapitre 1 : L'Assemblée générale des Nations unies 8

Langues utilisées par les représentants des États membres ou observateurs de l'OIF lors des 67^e (2012) et 68^e sessions (2013) à New York 8
Remarques générales 14

Informations pertinentes relevées sur la pratique réelle du français à l'ONU 15
Traduction et interprétation 15
Ressources humaines 16

Chapitre 2 : La Conférence générale de l'Unesco 18

Langues utilisées par les États membres ou observateurs de l'OIF lors des 36^e (2011) et 37^e sessions (2013) à Paris 18
Remarques générales 23

L'usage réel du français à l'Unesco 24
Interprétation et traduction 24
Ressources humaines 24

Chapitre 3 : À l'Union européenne 26

Le cadre réglementaire 26

L'usage du français par Institution 26
À la Commission 27
Au Conseil 27
Au Parlement 27
À la Cour de justice de l'Union européenne 28
Au Service européen d'action extérieure (SEAE) 28

Actualité : les élections européennes 28
Langues utilisées lors des débats pour les élections européennes 28
La place des francophones dans le nouvel organigramme européen 29

Chapitre 4 : Dans les Institutions juridiques internationales 30

Statut juridique des langues officielles et de travail 30

Usage réel du français 31
Traduction et interprétation 31
Langues utilisées pour les relations extérieures des organisations 31
Ressources humaines 32

Chapitre 5 : Le français à l'Union africaine 34

Communication 34
Compétences linguistiques des fonctionnaires et délégués 35

Partie 2

► Actions

Les actions et initiatives en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales 36

Chapitre 1 : Actions des États en faveur de la langue française et du multilinguisme 37

Actions de quelques États 37
Le français, langue officielle de la CARICOM à côté de l'anglais 37
Le français, l'une des langues officielles de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ? 38

Actions collectives 39
Les Groupes d'ambassadeurs francophones 39
Les associations de promotion du multilinguisme 42

Chapitre 2 : Actions des organisations 44

Mesures adoptées et initiatives prises par l'ONU et ses institutions spécialisées visant à rétablir un équilibre linguistique ou à promouvoir le multilinguisme 44

Les initiatives de l'Union européenne 46

Chapitre 3 : Actions menées par l'OIF 47

Sensibilisation aux enjeux du multilinguisme 47
Des outils au service des États membres 47
Coopération entre les trois espaces linguistiques : hispanophones, lusophones et francophones 48

Formations professionnelles à destination des fonctionnaires internationaux ou nationaux en charge de dossiers internationaux 49

Coopération avec les organisations internationales 50

Réseaux soutenus par l'OIF 52

Lancement du réseau des anciens bénéficiaires du projet « Jeunes experts francophones » 52

Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) 53

Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de maintien de la paix (REFFOP) 54

Annexes 56

Annexe 1 57

Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Annexe 2 58

Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 24 juillet 2013

Annexe 3 65

Circulaire Jean-Marc Ayrault relative à l'emploi de la langue française

Annexe 4 68

Circulaire n° 005 de la Commission économique pour l'Afrique

Annexe 5 70

Plan d'Action pour renforcer l'utilisation du français et promouvoir le multilinguisme à l'Union africaine

Annexe 6 72

Recensement des groupes d'ambassadeurs francophones

► **Avant-propos**
d'Abdou Diouf
Secrétaire général
de la Francophonie



© Cyril Bailleul/OIF

Huit ans après l'adoption du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, le constat est toujours le même : la tendance au monolinguisme dans les enceintes internationales ne fait que se confirmer.

Dans ce contexte peu favorable à la progression de l'usage de notre langue en partage, il faut tout de même se féliciter de quelques avancées.

En effet, si l'OIF a entamé un peu seule son plaidoyer en faveur du multilinguisme, elle a été rejointe par de nombreux États et acteurs de la société civile. Ainsi, on assiste à une multiplication des groupes d'ambassadeurs francophones, qui constituent autant de lieux d'échange et de concertation avec la promotion du multilinguisme comme l'une de leurs priorités. Le nombre de réseaux francophones ne cesse de croître. Il n'est que de citer la quinzaine de réseaux institutionnels fédérés par la direction des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix de l'OIF, le réseau francophone des traducteurs et interprètes de conférences (REFTIC),

celui des associations professionnelles francophones (RAPF) et celui des anciens jeunes experts de la Francophonie, tous trois soutenus par la direction de la langue française et de la diversité linguistique qui appuie également l'Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI) dans ses efforts pour promouvoir l'application des règles linguistiques.

De plus, les rapports entre l'OIF et les autres organisations se sont transformés à mesure que ces dernières reconnaissent la force de proposition et de concertation de notre Organisation et prenaient conscience des dangers que leur faisait courir le recours systématique à une seule langue dans leur fonctionnement. Car on ne le répétera jamais assez, les entorses à la diversité linguistique menacent les conditions d'une participation équitable de chacun au débat démocratique, compromettent gravement les chances d'un dialogue international apaisé et fructueux et, enfin, même si on commence seulement à le reconnaître, représentent un coût supplémentaire dans la gestion des informations au sein des organisations concernées. C'est pour cette raison que progressivement, depuis quelques années, les organisations ont entrepris des actions en faveur du multilinguisme et du respect du régime linguistique.

Les États et gouvernements membres de l'OIF qui ont le français parmi leurs langues officielles utilisent très souvent cette langue dans leurs interventions lors des assemblées plénières, alors que ceux pour lesquels elle est une langue étrangère ne le font encore que très exceptionnellement. En revanche, ces derniers privilégient progressivement l'emploi de leur langue officielle plutôt que l'anglais, même si ce choix les oblige à financer eux-mêmes l'interprétation.

Il en est malheureusement tout autrement dans la plupart des réunions de travail la participation active des francophones est souvent compromise, comme on peut le constater lors des travaux sur les Objectifs du Développement Durable, qui sont pourtant d'une importance cruciale. D'une manière générale, une meilleure prise en compte du multilinguisme passe nécessairement par une remise à plat des mécanismes du recrutement qui privilégient de fait une langue et compromettent ainsi les chances d'une mise en œuvre du multilinguisme par les fonctionnaires internationaux.

Plus que jamais, au-delà de la responsabilité des organisations à respecter leurs propres règles, l'action de leurs États membres est essentielle et la volonté politique doit se traduire par un engagement continu et une action résolue à tous les niveaux. De ce point de vue, le Vade-mecum des francophones, qui nous a inspiré un Guide de mise en œuvre du multilinguisme disponible en 9 langues, devient celui de tous ceux qui croient aux vertus de la diversité culturelle et linguistique pour affronter les défis de l'humanité.

Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie

Partie 1

► Observation

L'usage du français et la situation du multilinguisme dans les organisations internationales

Les engagements pris par les représentants des États participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest, le 26 septembre 2006, qui ont adopté le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, induisent une catégorisation des pays selon les statuts des langues.

Cinq catégories ont ainsi été retenues :

- pays où **le français est la seule langue officielle** (langue suggérée par le Vade-mecum : français);
- pays où **le français figure parmi les langues officielles aux côtés d'une ou de plusieurs langues n'ayant pas de statut officiel** dans l'organisation internationale concernée (langue suggérée par le Vade-mecum : français);
- pays où **le français est langue officielle aux côtés d'une ou de plusieurs langues ayant un statut officiel** dans l'organisation internationale concernée (langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, selon le cas);
- pays où **le français est langue étrangère et dont une langue a un statut officiel** dans l'organisation internationale concernée (langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol, italien, portugais selon les cas);
- pays où **le français est langue étrangère et dont aucune langue n'a de statut officiel** dans l'organisation internationale concernée (langue suggérée par le Vade-mecum : français).

Dans les deux derniers cas, si la langue utilisée n'est pas le français, une version écrite en français doit être distribuée.

Cette classification est reprise dans la description des langues utilisées lors de l'Assemblée générale des Nations unies et de la Conférence générale de l'Unesco.

Chapitre 1

► À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Langues utilisées¹ par les représentants des États membres ou observateurs de l'OIF lors des 67^e (2012²) et 68^e sessions (2013³) à New York

Lors des deux sessions, les 13 pays se sont tous exprimés uniquement en français, à l'oral et à l'écrit. Le **Sénégal** a distribué une traduction en anglais lors des deux sessions et la **France** lors de la 68^e.

Tous les pays ont respecté les dispositions du Vade-mecum.

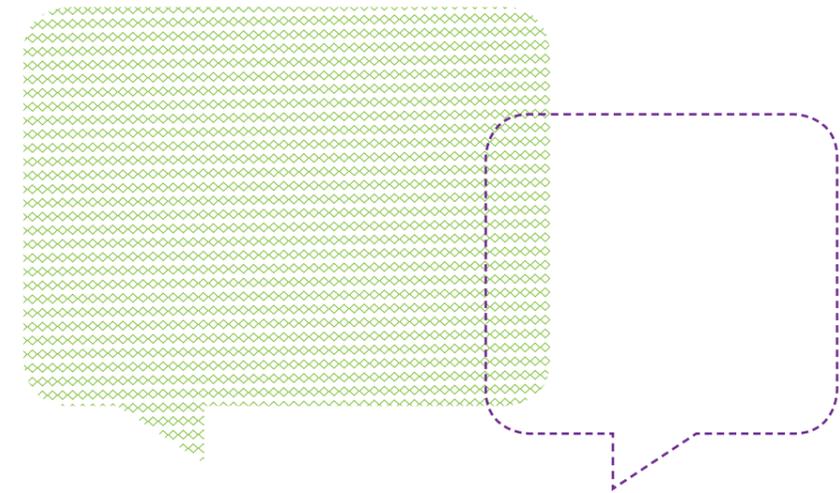
Pays où le français est la seule langue officielle (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 67 ^e Assemblée générale des Nations unies : 25 sept. - 1 ^{er} oct. 2012	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 68 ^e Assemblée générale des Nations unies : 24 sept. - 1 ^{er} oct. 2013
Bénin	Français	Français	Français
Burkina Faso	Français	Français	Français
Congo	Français	Français	Français
Congo (Rép. démocratique du)	Français	Français	Français
Côte d'Ivoire	Français	Français	Français
France	Français	Français	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>
Gabon	Français	Français	Français
Guinée	Français	Français	Français
Mali	Français	Français	Français
Monaco (Principauté de)	Français	Français	Français
Niger	Français	Français	Français
Sénégal	Français	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>
Togo	Français	Français	Français

1. Données fournies par la Représentation permanente de la France à New-York et collectées sur le site de l'ONU.

2. Des 194 pays présents aux débats, 73 étaient des pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

3. Des 194 pays présents aux débats, 74 étaient des pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.



Tous les pays ont choisi de s'exprimer en français uniquement lors des deux sessions. Le **Luxembourg** a fourni une traduction en anglais à chaque intervention et la **Suisse** uniquement pour la 68^e session.

Les pays ont respecté les dispositions du Vade-mecum.

Pays où le français figure parmi les langues officielles aux côtés d'une ou plusieurs langues n'ayant pas de statut officiel (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 67 ^e Assemblée générale des Nations unies : 25 sept. - 1 ^{er} oct. 2012	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 68 ^e Assemblée générale des Nations unies : 24 sept. - 1 ^{er} oct. 2013
Belgique (avec l'allemand et le néerlandais)	Français	Français	Français
Burundi (avec le kirundi)	Français	Français	Français
Centrafrique (avec le sango)	Français	Français	Français
Haïti (avec le créole)	Français	Français	Français
Luxembourg (avec le luxembourgeois et l'allemand)	Français	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>
Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche)	Français	Français	Français <i>Français - Anglais (à l'écrit)</i>
Madagascar (avec le malgache)	Français	Français	Français

Lors de la 67^e session, sur les 9 pays concernés, 4 ont choisi de s'exprimer uniquement en français, à l'oral et à l'écrit, 2 ont choisi l'anglais uniquement et 2 se sont exprimés en français et en anglais. La Guinée équatoriale s'est exprimée en espagnol.

Lors de la 68^e session, parmi les 8 pays, 3 ont choisi de s'exprimer uniquement en français, à l'oral et à l'écrit. La Guinée équatoriale s'est exprimée en espagnol ; le Rwanda et les Seychelles⁴ ont choisi l'anglais. Le Canada et le Vanuatu se sont exprimés en français et en anglais.

Les pays ont globalement respecté les dispositions du Vade-mecum lors des deux sessions.

Seul Maurice s'est exprimé en français en plus de l'anglais lors des deux sessions.

Les pays ont respecté les dispositions du Vade-mecum à l'oral mais pas à l'écrit.

La République dominicaine a distribué une traduction en français à la 67^e session, le Liban à la 68^e session. Le Maroc et la Mauritanie ont distribué une version en français pour les deux sessions.

Pays où le français est langue officielle aux côtés d'une ou de plusieurs langues ayant un statut officiel
(langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol, français selon les cas)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 67 ^e Assemblée générale des Nations unies : 25 sept. - 1 ^{er} oct. 2012	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 68 ^e Assemblée générale des Nations unies : 24 sept. - 1 ^{er} oct. 2013
Cameroun (avec l'anglais)	Français et/ou anglais	Français	Français
Canada (avec l'anglais)	Français et/ou anglais	Anglais/Français Anglais - Français (à l'écrit)	Anglais/Français Anglais - Français (à l'écrit)
Comores (avec l'arabe et le comorien)	Français et/ou arabe	Français	Français
Djibouti (avec l'arabe)	Français et/ou arabe	Français	-
Guinée équatoriale (avec l'espagnol)	Français et/ou espagnol	Espagnol	Espagnol
Rwanda (avec le kinyarwanda et l'anglais)	Français et/ou anglais	Anglais	Anglais
Tchad (avec l'arabe)	Français et/ou arabe	Français	Français
Seychelles (avec l'anglais et le créole)	Français et/ou anglais	Français/Anglais Anglais (à l'écrit)	Anglais (oral et écrit)
Vanuatu (avec l'anglais et le bichelamar)	Français et/ou anglais	Anglais	Français - Anglais

Pays où le français est langue étrangère et dont une langue officielle a un statut officiel
(langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol selon les cas)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s)* par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 67 ^e Assemblée générale des Nations unies : 25 sept. - 1 ^{er} oct. 2012	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 68 ^e Assemblée générale des Nations unies : 24 sept. - 1 ^{er} oct. 2013
Égypte (arabe)	Arabe	Arabe Anglais (à l'écrit)	Arabe Anglais (à l'écrit)
Émirats arabes unis (arabe)	Arabe	Arabe Anglais (à l'écrit)	Arabe Arabe - Anglais (à l'écrit)
Dominique (anglais)	Anglais	Anglais	Anglais
Ghana (anglais)	Anglais	Anglais	Anglais
Liban (arabe)	Arabe	Arabe Anglais (à l'écrit)	Arabe Arabe - Français - Anglais (à l'écrit)
Maroc (arabe)	Arabe	Arabe Anglais - Français (à l'écrit)	Arabe Anglais - Français (à l'écrit)
Maurice (anglais, de facto)	Anglais	Anglais/Français Anglais (à l'écrit)	Anglais/Français Anglais (à l'écrit)
Mauritanie (arabe, de facto)	Arabe	Arabe Français (à l'écrit)	Arabe Arabe - Français (à l'écrit)
Qatar (arabe)	Arabe	Arabe Arabe - Anglais (à l'écrit)	Arabe Arabe - Anglais (à l'écrit)
Rép. dominicaine (espagnol)	Espagnol	Espagnol Espagnol - Arabe - Anglais - Français (à l'écrit)	Espagnol Espagnol - Anglais (à l'écrit)
Sainte-Lucie (anglais)	Anglais	Anglais	Anglais
Tunisie (arabe)	Arabe	Arabe Arabe - Anglais (à l'écrit)	Arabe
Uruguay (espagnol)	Espagnol	Espagnol Espagnol - Anglais (à l'écrit)	Espagnol

* À l'oral. Les pays sont tenus de distribuer une traduction écrite de leur intervention.

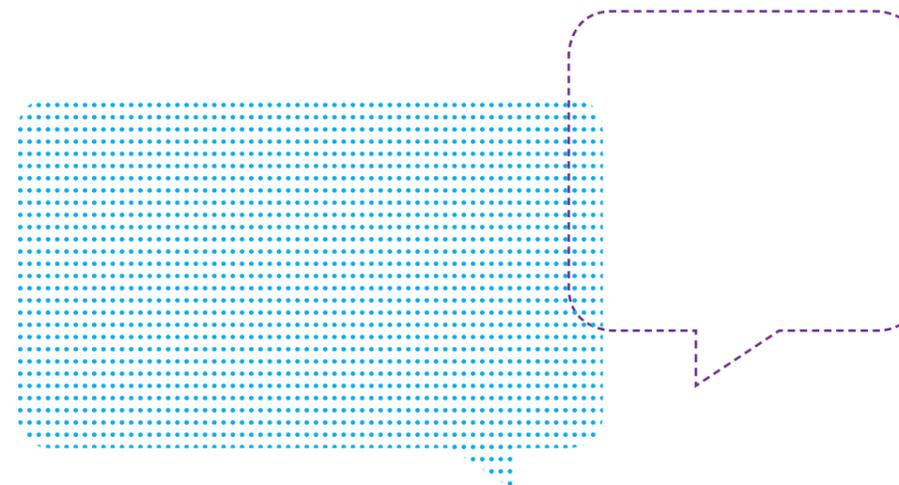
4. Les Seychelles sont pourtant signataires d'un pacte linguistique avec la Francophonie qui comprend un volet « français sur la scène internationale ».

3 pays se sont exprimés en français et en anglais lors des 2 sessions : l'Arménie, la Grèce, la Roumanie.

Lors de la 67^e session, aucun pays ne s'est exprimé uniquement en français. 16 pays sur 31 se sont exprimés uniquement en anglais. L'Andorre s'est exprimée en français et en catalan, et a fourni une traduction en français. Sao Tomé et Príncipe a distribué une traduction en français.

Lors de la 68^e session, 13 pays sur 32 se sont exprimés uniquement en anglais, à l'oral comme à l'écrit. Le Cambodge a choisi de s'exprimer uniquement en français, à l'oral et à l'écrit. 14 pays ont opté pour la langue officielle de leur pays, même sans statut à l'ONU. L'Andorre a distribué une traduction en français, tout comme la Roumanie, la Moldavie et le Vietnam.

Les pays n'ont globalement pas suivi les recommandations du Vade-mecum en 2012 et 2013.



Pays où le français est langue étrangère et dont aucune langue officielle n'a de statut officiel (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 67 ^e Assemblée générale des Nations unies : 25 sept. - 1 ^{er} oct. 2012	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de la 68 ^e Assemblée générale des Nations unies : 24 sept. - 1 ^{er} oct. 2013
Albanie (albanais)	Français	Anglais	Anglais
Andorre (catalan)	Français	Catalan - Français Anglais - Français - Espagnol - Catalan (à l'écrit)	Catalan Anglais - Français - Espagnol (à l'écrit)
Arménie (arménien)	Français	Français - Anglais Anglais (à l'écrit)	Français - Anglais Anglais (à l'écrit)
Autriche (allemand)	Français	Anglais	Anglais
Bosnie-Herzégovine (bosnien, croate, serbe)	Français	Anglais	Bosnien Anglais (à l'écrit)
Bulgarie (bulgare)	Français	Anglais	Anglais
Cambodge (khmer)	Français	Anglais	Français
Cap-Vert (portugais)	Français	Portugais Anglais (à l'écrit)	Portugais Anglais (à l'écrit)
Chypre (grec, turc)	Français	Grec Anglais (à l'écrit)	Anglais
Croatie (croate)	Français	Anglais	Anglais
Estonie (estonien)	Français	Anglais	Anglais
Géorgie (géorgien)	Français	Anglais	Anglais
Grèce (grec)	Français	Français - Anglais Français (à l'écrit)	Français - Anglais Anglais - Français (à l'écrit)
Guinée Bissau (portugais)	Français	-	Portugais Anglais (à l'écrit)
Hongrie (hongrois)	Français	Hongrois Anglais (à l'écrit)	Anglais

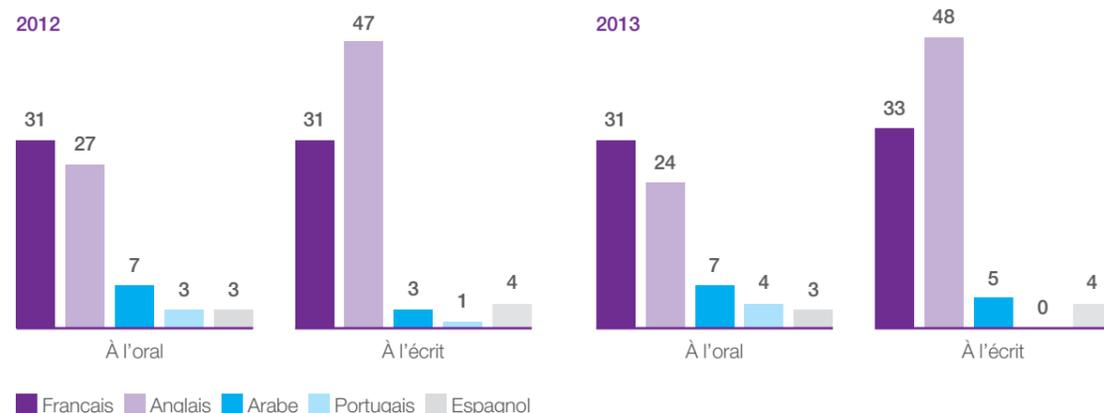
Laos (lao)	Français	Anglais	Lao Anglais (à l'écrit)
Lettonie (letton)	Français	Anglais	Anglais
Lituanie (lituanien)	Français	Anglais	Anglais
Ex-République yougoslave de Macédoine (macédonien)	Français	Macédonien Anglais (à l'écrit)	Macédonien Anglais (à l'écrit)
Moldavie (roumain)	Français	Roumain Anglais (à l'écrit)	Anglais/Français Anglais - Français (à l'écrit)
Monténégro (monténégrin)	Français	Anglais	Monténégrin Anglais (à l'écrit)
Mozambique (portugais)	Français	Portugais Anglais (à l'écrit)	Portugais Anglais (à l'écrit)
Pologne (polonais)	Français	Polonais Anglais (à l'écrit)	Polonais Anglais (à l'écrit)
Rép. tchèque (tchèque)	Français	Anglais	Anglais
Roumanie (roumain)	Français	Anglais - Français Anglais (à l'écrit)	Anglais - Français Anglais - Français (à l'écrit)
Sao Tomé et Príncipe (portugais)	Français	Portugais Portugais - Français (à l'écrit)	Portugais Anglais (à l'écrit)
Serbie (serbe)	Français	Serbe Anglais (à l'écrit)	Serbe Anglais (à l'écrit)
Slovaquie (slovaque)	Français	Slovaque Anglais (à l'écrit)	Slovaque Anglais (à l'écrit)
Slovénie (slovène)	Français	Anglais	Anglais
Thaïlande (thaï)	Français	Anglais	Anglais
Ukraine (ukrainien)	Français	Ukrainien Anglais (à l'écrit)	Ukrainien Anglais (à l'écrit)
Vietnam (vietnamien)	Français	Anglais	Vietnamien Français - Anglais (à l'écrit)

Remarques générales

→ Les pays pour lesquels le français est une langue étrangère et dont aucune langue officielle n'a de statut de langue officielle à l'ONU suivent peu les dispositions du Vade-mecum, qui leur recommande d'utiliser le français. **Cependant, ils privilégient progressivement l'emploi de leur langue officielle au lieu de l'anglais**, même si ce choix les oblige à financer l'interprétation : **13 pays se sont exprimés uniquement en anglais en 2013, contre 16 en 2012 et 17 en 2011.**

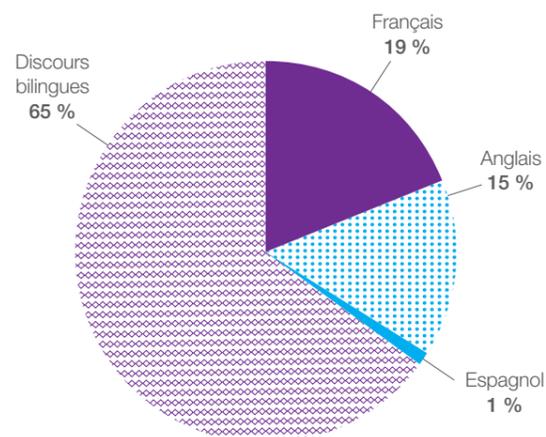
→ Pour 2012 et 2013, la langue la plus utilisée à l'écrit a été l'anglais (47 traductions en 2012 et 48 en 2013), suivie par le français (31 traductions en 2012 et 33 en 2013), l'arabe (3 traductions en 2012 et 5 en 2013) et l'espagnol (4 traductions en 2012 et 2013). Le portugais n'a été utilisé à l'écrit qu'une fois, par Sao Tomé et Príncipe, en 2012.

Total des interventions des représentants des États membres ou observateurs de l'OIF à l'oral et à l'écrit pour 2012 et 2013



→ Des **73 pays membres et observateurs de l'OIF** présents lors des Assemblées générales des Nations unies de **2011, 2012 et 2013, 19^s pays** se sont exprimés **uniquement en français**, à l'oral comme à l'écrit. **15 pays** se sont exprimés **uniquement en anglais**. La **Guinée équatoriale** s'est toujours exprimée en **espagnol**.

Répartition des langues utilisées



Informations pertinentes relevées sur la pratique réelle du français à l'ONU⁶

Dans la pratique quotidienne, le français est très peu utilisé à l'ONU, même si la situation est variable d'une institution spécialisée à une autre. Le rôle du coordonnateur pour le multilinguisme reste encore très flou, et ce malgré les recommandations du dernier rapport du Corps commun d'inspection des Nations unies (2011) portant sur le multilinguisme. Son action se limite surtout aux domaines de la communication et de l'information, dont il assure la fonction de Secrétaire général adjoint. Contrairement à ce que préconisait le rapport, aucune politique commune des Nations unies sur le multilinguisme ni aucun mécanisme de coordination interne pour les questions relatives au multilinguisme n'ont été mis en place.



Dans la pratique quotidienne, le français est très peu utilisé à l'ONU, même si la situation est variable d'une institution spécialisée à une autre.

À Genève, 14,5 % des documents soumis à la traduction des services des conférences de l'Office des Nations unies en 2013 avaient une version originale en français, contre 13,4 % en 2012. Même si ce chiffre est en légère hausse par rapport à celui de 2012, qui était de 13 %, il reste faible.

En ce qui concerne la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), si la communication externe est systématiquement dans les deux langues, l'anglais reste la langue de travail dominante, à l'image du système des Nations unies dans son ensemble.⁷

Traduction et interprétation

Les problèmes liés aux services de traduction et d'interprétation dans le système des Nations unies demeurent : non-respect des délais de diffusion des différentes versions linguistiques des documents auprès des organes délibérants, surcharge de travail pour les traducteurs et les interprètes travaillant vers le français.

La pénurie de traducteurs et interprètes qualifiés⁸ fréquemment déplorée, est due au départ massif à la retraite du personnel linguistique, mais aussi et surtout à la difficulté

de le remplacer. En effet, un grand nombre de candidats se présentant aux concours de recrutement démontrent un niveau « insuffisant » en langue A (langue dite maternelle, notamment le français), pour pouvoir prétendre à des fonctions de traducteurs et interprètes. Ainsi, pour l'année 2013, sur 300 candidats, ce sont seulement huit traducteurs qui ont été recrutés. Il existe aussi une pénurie de traducteurs francophones ayant l'arabe comme langues B ou C.

Pour remédier à ce problème de niveau linguistique, les ministères de l'Éducation des pays concernés ont bien entendu un rôle à jouer dans le renforcement de l'enseignement en français et dans l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs. En attendant, et en espérant qu'une telle démarche voie le jour, les Nations unies développent un programme de proximité avec des universités pour préparer au mieux les candidats potentiels aux concours linguistiques onusiens et apporter une assistance pédagogique aux professeurs de ces universités. Les universités du Sud sont absentes de ce système de coopération établi entre les Nations unies et les établissements de formation, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer qu'on trouve si peu de traducteurs francophones du Sud dans les services de conférence des Nations unies.

Le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC)⁹ mis en place par l'OIF aura là un rôle important à jouer, notamment grâce au partenariat qui a été établi avec l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ASTI) de l'Université de Buéa (Cameroun), dont l'objectif est de former des traducteurs et interprètes de qualité ressortissants des pays membres de la Francophonie, en particulier du Sud, qui pourront par la suite proposer leurs services aux organisations régionales et internationales partenaires de l'OIF.

5. Djibouti n'a pas participé au dernier débat (2013), mais il s'est exprimé uniquement en français lors de ses interventions en 2011 et en 2012.

6. Pour un aperçu général, voir le Rapport du Secrétaire Général de l'ONU à l'assemblée générale intitulé « Multilinguisme » (A/69/282).

7. Voir page 46.

8. Le service linguistique de l'ONU à New York déplore notamment la pénurie de personnels linguistiques ressortissants d'Afrique francophone. L'écrasante majorité des traducteurs francophones sont des ressortissants français.

9. Voir page 53.



9^e session du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les Objectifs de développement durable (ODD) au siège des Nations unies à New-York, 3-5 mars 2014.

Observations sur le processus de définition du nouveau programme de développement pour l'après-2015

Processus majeur au cœur de l'activité des Nations unies sur la période de septembre 2012 (suivi de la Conférence des Nations unies sur le développement durable de Rio+20) à septembre 2015, la définition du nouveau programme de développement pour l'après-2015 mobilise l'OIF et ses États membres. En effet, si la dimension participative de ce processus est rappelée de façon régulière par les responsables onusiens, l'absence de traduction de documents clés est malheureusement constatée de façon récurrente¹⁰.

Mis en place en 2013, le Groupe de travail ouvert (GTO) sur les Objectifs de développement durable (ODD) constitue un mécanisme intergouvernemental central pour la définition des nouveaux Objectifs de développement durable, appelé à construire le nouveau programme de développement pour l'après-2015. Les sessions de ce Groupe, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, se déroulent, sauf exception, avec interprétation. En revanche, les documents de travail servant de base à la discussion n'ont à ce jour été produits qu'en anglais, alors qu'ils constituent des outils indispensables à la participation des délégués dans la discussion sur les futurs ODD.

Autre sujet d'inquiétude : les sites Internet spécialisés sur ces questions sont, le plus souvent, uniquement disponibles en anglais, et en particulier le site <http://sustainabledevelopment.un.org>, produit par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, qui constitue un outil de référence majeur sur ce processus.

Ressources humaines

► Recrutement

Les compétences linguistiques requises dans les avis de vacance de poste sont systématiquement en faveur de la maîtrise de l'anglais, qui est exigée, alors que la connaissance du français est simplement considérée comme un atout, et cela même pour un recrutement dans un pays francophone. En conséquence, le statut de langue de travail du Secrétariat dont dispose le français aux côtés de l'anglais perd de sa réalité.



Le statut de langue de travail du Secrétariat dont dispose le français aux côtés de l'anglais perd de sa réalité.

Cette exigence soulève la question récurrente du **recrutement des francophones**, car la pratique actuelle a pour effet d'écartier ceux-ci des enceintes internationales. On sait par exemple que certains dossiers de candidatures sont retirés pour cause de *curriculum vitae* en français, simplement parce que la personne en charge du recrutement ne comprend pas cette langue de travail de l'Organisation. Le recrutement des francophones est également mis en péril par l'exigence fréquente d'un test écrit en anglais. Pour toutes ces raisons, **très peu de francophones occupent des postes stratégiques, contrairement aux anglophones**. Pourtant, on sait que lorsque **des fonctionnaires francophones occupent des postes stratégiques, ils ont la possibilité de faire évoluer les pratiques linguistiques dans le système**.

En revanche, il est intéressant de relever des démarches régulières du Secrétariat de l'ONU en direction de l'OIF par l'intermédiaire de sa Représentation permanente, afin de renforcer les viviers de candidats francophones : les démarches les plus récentes ont émané d'une part du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), de la Division de la police, et d'autre part, du Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires du Bureau de l'État de droit et des institutions chargées de la sécurité. En 2014, le Département de l'appui aux missions (DAM) a également lancé un appel afin de constituer un vivier de candidatures féminines pour des postes D1 et D2, pour des missions politiques spéciales ou des missions de maintien de la paix, en encourageant spécifiquement les candidatures francophones. La mise en place par l'OIF du Réseau d'expertise

et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP)¹¹ constitue à cet égard un atout pour la promotion des candidatures francophones.

► Formations linguistiques

Le Département de français du Programme d'enseignement des langues et des techniques de communication, au sein du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat des Nations unies, **est le premier département de langue, car il enregistre le plus grand nombre de candidatures et forme 2000 personnes par an**. Il s'appuie, en 2014, sur huit formateurs permanents et quatre formateurs vacataires. Le mandat de ce département, dont l'offre de cours vise principalement le personnel du Secrétariat, est d'assurer l'équilibre linguistique et le multilinguisme en formant au français, ainsi que de contribuer à l'utilisation du français sur le terrain. L'offre de cours est triple : cours de français général, cours de spécialité (écrits professionnels, entretiens professionnels, le français des relations internationales et de la diplomatie, les médias en français, etc.) et cours sur mesure, en particulier pour les opérations de maintien de la paix. L'action de ce département s'inscrit dans le processus de certification linguistique interne de l'ONU. L'offre de cours est en développement et des démarches sont engagées afin de promouvoir la visibilité du Département de français au sein de l'ONU.

À l'ONUG, les cours de français sont également ceux qui attirent le plus de fonctionnaires et de membres de missions permanentes (108 cours sur les 268 assurés par le Service de formation dans les six langues officielles des Nations unies en 2013).



À l'ONUG, les cours de français sont également ceux qui attirent le plus d'apprenants (108 classes en 2013).

La valorisation des compétences linguistiques et l'engagement des agents onusiens pour l'apprentissage des langues (notamment du français) sont des signes encourageants qui contribuent à la promotion de la diversité linguistique. Toutefois, si tant d'agents suivent des cours de français, cela signifie bien que peu d'agents — à des postes de responsabilité notamment — sont francophones, et c'est sur la composition des comités de sélection des candidats (en particulier pour les OMP) que les efforts doivent être portés. Sans volonté politique, les mêmes schémas se reproduiront et ces comités seront exclusivement composés d'agents anglophones.



10. La Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New York (RPNY), en liaison avec la présidence du Groupe des ambassadeurs francophones, a entrepris différentes démarches afin d'alerter le Secrétariat sur cette situation qui nuit à la participation équilibrée des différentes régions à ce processus (voir partie II, actions du Groupe des ambassadeurs francophones de New York : correspondances adressées aux autorités onusiennes).

11. Voir page 54 à 55.

Chapitre 2

► LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO¹²

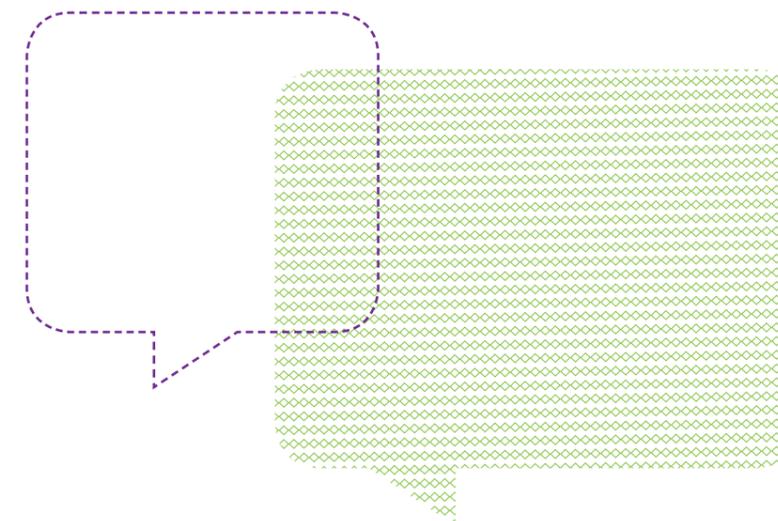
Langues utilisées¹³ par les États membres ou observateurs de l'OIF lors des 36^e (2011) et 37^e sessions (2013) à Paris

Pour rappel, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'hindi, l'italien, le portugais et le russe sont les langues officielles de la Conférence générale.

Les pays se sont tous exprimés uniquement en français, à l'oral et à l'écrit, comme recommandé par le Vade-mecum.

Pays où le français est la seule langue officielle (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 36 ^e Conférence générale de l'Unesco 25/10/11 - 10/11/11	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 37 ^e Conférence générale de l'Unesco 05/11/13 - 20/11/13
Bénin	Français	Français	Français
Burkina Faso	Français	Français	Français
Congo	Français	Français	Français
Congo (Rép. démocratique du)	Français	Français	Français
Côte d'Ivoire	Français	Français	Français
France	Français	Français	Français
Gabon	Français	Français	Français
Guinée	Français	Français	Français
Mali	Français	Français	Français
Monaco (Principauté de)	Français	Français	Français
Niger	Français	Français	Français
Sénégal	Français	Français	Français
Togo	Français	Français	Français



Lors de la 36^e session, 5 pays sur 6 ont choisi de s'exprimer en français, à l'oral comme à l'écrit. La Belgique s'est exprimée en anglais. À la 37^e session tous les pays se sont exprimés en français uniquement.

Les pays ont dans l'ensemble suivi les recommandations suggérées par le Vade-mecum.

Pays où le français figure parmi les langues officielles aux côtés d'une ou de plusieurs langues n'ayant pas de statut officiel (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 36 ^e Conférence générale de l'Unesco 25/10/11 - 10/11/11	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 37 ^e Conférence générale de l'Unesco 05/11/13 - 20/11/13
Belgique (avec l'allemand et le néerlandais)	Français	Anglais	Français
Burundi (avec le kirundi)	Français	Français	Français
Centrafrique (avec le sango)	Français	Français	Français
Haïti (avec le créole)	Français	Français	Français
Luxembourg (avec le luxembourgeois et l'allemand)	Français	Français	Français
Madagascar (avec l'anglais et le malgache)	Français	Français	-

12. La Conférence générale de l'Unesco se tient tous les deux ans. 68 États membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie se sont exprimés. Les pays non mentionnés ne sont pas intervenus lors du débat.

13. Langue(s) du discours indiqué(es) sur le site de l'Unesco.

14. Des 173 pays présents aux débats, 69 étaient membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Lors de la 36^e session, 6 pays se sont exprimés uniquement en français, 2 en français et en anglais, et 1 pays s'est exprimé en espagnol.

Lors de la 37^e session, sur 10 pays, 7 ont choisi de s'exprimer uniquement en français. Djibouti s'est aussi exprimé en anglais.

Les pays ont dans l'ensemble bien suivi les recommandations suggérées par le Vade-mecum, et même favorisé l'usage du français.

Pays où le français est langue officielle aux côtés d'une ou de plusieurs langues ayant un statut officiel
(langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, selon les cas)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 36 ^e Conférence générale de l'Unesco 25/10/11 - 10/11/11	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 37 ^e Conférence générale de l'Unesco 05/11/13 - 20/11/13
Cameroun (avec l'anglais)	Français et/ou anglais	Français	Français
Canada (avec l'anglais)	Français et/ou anglais	Français - Anglais	Français
Comores (avec l'arabe et le comorien)	Français et/ou arabe	Français	Français
Djibouti (avec l'arabe)	Français et/ou arabe	Français	Anglais - Français
Guinée équatoriale (avec l'espagnol)	Français et/ou espagnol	Espagnol	Espagnol
Rwanda (avec le kinyarwanda et l'anglais)	Français et/ou anglais	Français	Français
Seychelles (avec le créole seychellois et l'anglais)	Français et/ou anglais	Français - Anglais	Français Français - Anglais (à l'écrit)
Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche)	Français et italien	Français	Français
Tchad (avec l'arabe)	Français et/ou arabe	Français	Français
Vanuatu (avec l'anglais et le bichelamar)	Français et/ou anglais	-	Anglais

Lors de la 36^e session, 6 pays se sont exprimés en arabe, 2 en espagnol et 2 en anglais. Le Mozambique et le Cap-Vert se sont exprimés en portugais et respectivement en français et en anglais. La Mauritanie a préféré le français à l'arabe.

Lors de la 37^e session, 7 pays ont choisi de s'exprimer en arabe, 2 se sont exprimés en espagnol et 4 autres en anglais. Le Cap-Vert a préféré s'exprimer en français au lieu du portugais.

Tous les pays ont bien suivi les recommandations du Vade-mecum à l'oral. Aucun pays n'a fourni de traduction en français.

Pays où le français est langue étrangère et dont une langue officielle a un statut officiel
(langues suggérées par le Vade-mecum : anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, selon les cas)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 36 ^e Conférence générale de l'Unesco 25/10/11 - 10/11/11	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 37 ^e Conférence générale de l'Unesco 05/11/13 - 20/11/13
Cap-Vert (portugais)	Portugais	Français/Portugais	Français
Égypte (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Émirats arabes unis (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Ghana (anglais)	Anglais	Anglais	Anglais
Liban (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Maroc (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Maurice (anglais, de facto)	Anglais	Anglais	Anglais
Mauritanie (arabe, de facto)	Arabe	Français	Arabe
Mozambique (portugais)	Portugais	Anglais/Portugais	Anglais
Qatar (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Rép. dominicaine (espagnol)	Espagnol	Espagnol	Espagnol
Sainte-Lucie (anglais)	Anglais	Anglais	Anglais
Tunisie (arabe)	Arabe	Arabe	Arabe
Uruguay (espagnol)	Espagnol	Espagnol	Espagnol

Lors de la 36^e session, 5 pays se sont exprimés uniquement en français : l'Andorre, le Cambodge, le Laos, la Moldavie et la Roumanie. 20 pays sur 26 se sont exprimés en anglais, contrairement aux dispositions du Vade-mecum. L'Arménie s'est exprimée en français et en anglais.

Lors de la 37^e session, sur 27 pays, 4 ont choisi de s'exprimer uniquement en français : l'Andorre, la Moldavie, le Laos, et la Serbie. Le Cambodge s'est exprimé en anglais et en français. Le Vietnam a choisi le russe. Cela fait tout de même 21 pays qui ont choisi l'anglais malgré les suggestions du Vade-mecum. L'Arménie aura au moins fourni une traduction en français.

Les pays ont peu suivi les recommandations suggérées par le Vade-mecum.

Pays où le français est langue étrangère et dont aucune langue officielle n'a de statut officiel (langue suggérée par le Vade-mecum : français)

Pays (langue(s) officielle(s))	Langue(s) suggérée(s) par les dispositions du Vade-mecum	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 36 ^e Conférence générale de l'Unesco 25/10/11 - 10/11/11	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la 37 ^e Conférence générale de l'Unesco 05/11/13 - 20/11/13
Albanie (albanais)	Français	-	Anglais
Andorre (catalan)	Français	Français	Français
Arménie (arménien)	Français	Français - Anglais	Anglais Français - Anglais
Autriche (allemand)	Français	Anglais	Anglais
Bosnie-Herzégovine (bosnien, croate, serbe)	Français	Anglais	Anglais
Bulgarie (bulgare)	Français	Anglais	Anglais
Cambodge (khmer)	Français	Français	Anglais - Français
Chypre (grec, turc)	Français	Anglais	Anglais
Croatie (croate)	Français	Anglais	Anglais
Estonie (estonien)	Français	Anglais	Anglais
Géorgie (géorgien)	Français	Anglais	Anglais
Grèce (grec)	Français	Anglais	Anglais
Hongrie (hongrois)	Français	Anglais	Anglais
Laos (lao)	Français	Français	Français
Lettonie (letton)	Français	Anglais	Anglais
Lituanie (lituanien)	Français	Anglais	Anglais
Ex-République yougoslave de Macédoine (macédonien)	Français	-	Anglais

Moldavie (roumain)	Français	Français	Français
Monténégro (monténégrin)	Français	Anglais	Anglais
Pologne (polonais)	Français	Anglais	Anglais
Rép. tchèque (tchèque)	Français	Anglais	Anglais
Roumanie (roumain)	Français	Français	Anglais
Serbie (serbe)	Français	Anglais	Français
Slovaquie (slovaque)	Français	Anglais	Anglais
Slovénie (slovène)	Français	Anglais	Anglais
Thaïlande (thaï)	Français	Anglais	Anglais
Ukraine (ukrainien)	Français	Anglais	Anglais
Vietnam (vietnamien)	Français	Anglais	Russe

Remarques générales

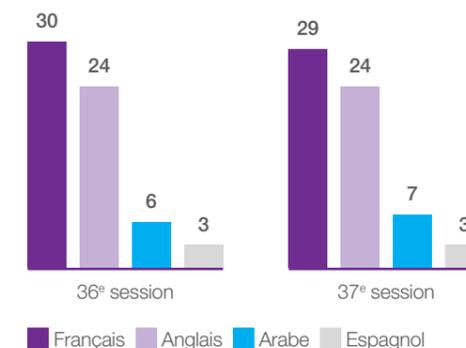
On ne constate pas d'évolution majeure depuis 2010 pour les pays dans lesquels le français est langue étrangère et dont aucune langue officielle (ou co-officielle) n'est langue officielle à la Conférence générale de l'Unesco. Ils continuent, pour la majorité, à ne pas suivre les recommandations du Vade-mecum et à s'exprimer en anglais.

En revanche, pour les deux sessions de la Conférence générale, le français a été plus souvent utilisé que l'anglais : lors de la 36^e session, 30 pays de l'OIF sur les 68 de l'OIF participant ont choisi de s'exprimer uniquement en français, contre 24 qui ont utilisé l'anglais, à l'oral comme à l'écrit. Pour la 37^e session, ce sont 29 pays sur 69 qui ont employé uniquement le français, contre 24 pour l'anglais.

Quelques constats encourageants

- La présidente de la 36^e session de la Conférence générale, de nationalité hongroise, a choisi, pour son discours d'ouverture, de s'exprimer en français à l'oral et en anglais à l'écrit.
- Parmi les pays non membres de l'OIF présents, 4 ont utilisé le français à l'oral et à l'écrit pour les deux sessions : l'Angola, le Brésil, Saint-Marin et le Saint-Siège. L'Allemagne et l'Algérie ont utilisé le français à l'oral et à l'écrit lors de la 36^e session. La Chine et l'Italie l'ont employé à l'oral et à l'écrit lors de la 37^e session. Le Portugal a employé le français à l'oral lors de la 36^e session et a fourni une version écrite bilingue français/portugais.

Emploi des langues par les représentants des États membres ou observateurs de l'OIF - Discours unilingues



L'usage réel du français à l'Unesco

Le français est, avec l'anglais, l'une des deux langues de travail de l'Unesco en vertu de l'article 21 du Règlement intérieur du Conseil exécutif. En dépit de ce statut, il existe, dans la pratique, de grandes disparités en dehors des grandes réunions.

Interprétation et traduction

L'interprétation est toujours assurée dans les six langues officielles pour toutes les sessions des organes directeurs, les conférences ou assemblées des parties aux conventions culturelles et les réunions de haut niveau. Elle est également assurée en anglais et en français pour le Comité du patrimoine mondial¹⁵. Ainsi, le français était représenté, en 2012-2013, dans près de 90 % des 280 réunions interprétées à l'Unesco.

Langue des documents produits à l'Unesco en 2012-2013

Langue des documents	2012 : 24 169 documents	2013 : 37 129 documents
Anglais	90 %	81 %
Français	9 %	17 %
Arabe	moins de 1 %	1 %
Chinois	moins de 1 %	moins de 1 %
Russe	moins de 1 %	moins de 1 %
Espagnol	moins de 1 %	moins de 1 %

L'anglais reste la langue dominante du Secrétariat : 90 % des documents produits en 2012 l'étaient d'abord dans cette langue et 81 % en 2013.

Le français vient en deuxième place, et, très loin devant, les quatre autres langues de travail. Sa progression est même réelle entre 2012 et 2013 : la proportion de documents produits en anglais est passée de 90 à 81 %, alors que celle du français a progressé, de 9 % à 17 %. Mais cela est probablement lié à la tenue de la Conférence générale de 2013, tout comme la hausse du nombre de documents produits entre 2012 et 2013 (12 906).

S'agissant des ressources humaines dédiées à la traduction et à l'interprétation, l'unité de traduction française reste, à ce jour, la plus grande unité de langue, avec un effectif de 5 personnes depuis 2013, contre 1 pour le russe, 2 pour l'espagnol, 2 pour le chinois, 3 pour l'arabe et 3 pour l'anglais¹⁶. Le service d'interprétation compte 1 interprète bilingue anglais/français.

Compte tenu de la charge de travail fluctuante de l'unité de traduction française, celle-ci externalise une partie de la documentation et recrute, en outre, des traducteurs externes de façon ponctuelle pour faire face aux grandes conférences et réunions.

De façon générale, face aux effectifs linguistiques réduits, l'organisation a largement recours à du personnel externe.

Ressources humaines

Politique de recrutement

Lors du recrutement des fonctionnaires internationaux les langues requises sont, selon les dispositions 104.2(b) du règlement du personnel, l'anglais et/ou le français.

Ainsi pour les postes de niveau P1 à P4 une excellente connaissance de l'anglais ou du français est exigée, la connaissance d'une autre langue de travail est considérée comme un atout. Pour les postes de niveau P5 il peut, en fonction de la nature du poste, être exigé une connaissance parfaite de l'anglais et du français.

Pour les postes de rang supérieur une excellente connaissance de l'anglais ou du français et une bonne connaissance de l'autre langue de travail sont exigées.

Dans les textes donc, l'exigence de la parité entre les deux langues de travail semble respectée.

Présence des francophones

Le pourcentage du personnel qui a le français comme langue de travail est de 44 % contre 56 % pour l'anglais (voir le tableau ci-dessous) au siège de l'organisation. Ce qui ne constitue pas un écart important. En revanche, la plupart des postes-clefs sont occupés par des anglophones (70 %).

Langue des travail déclarées par les fonctionnaires du siège de l'Unesco

Classe	Nombre d'employés	Langue de travail : français	Langue de travail : anglais
Personnel de soutien	976	52 % (506 employés)	48 % (470 employés)
P-1 à P-4	806	37 % (299 employés)	63 % (507 employés)
P-5	137	34 % (47 employés)	66 % (90 employés)
Directeur et rang supérieur	82	26 % (21 employés)	74 % (61 employés)
Total des postes de direction (P-5 et rangs supérieurs)	219	31 % (68 employés)	69 % (151 employés)
Total	2001	44 % (873 employés)	56 % (1 128 employés)

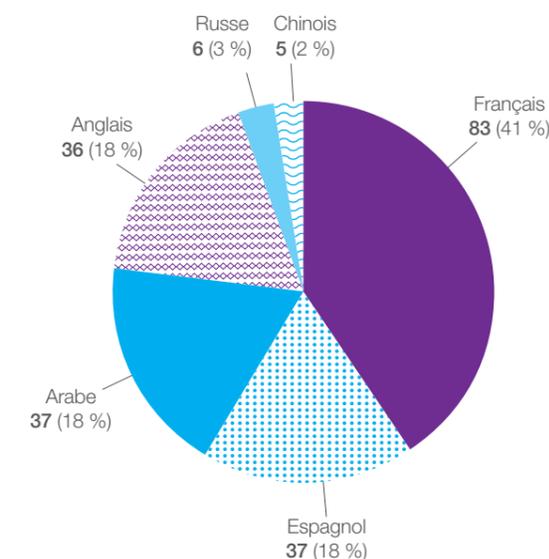
Formations linguistiques

Le français est la première langue apprise par les employés de l'Unesco. L'espagnol et l'arabe arrivent en deuxième position tandis que l'anglais est au quatrième rang.

Des examens d'aptitudes linguistiques sont organisés à l'intention des membres du personnel permettant l'attribution d'une prime pour la connaissance approfondie d'une des langues de travail de la Conférence générale autre que leur langue principale¹⁷.

Effectifs pour 2012-2013

Nombres d'apprenants : 204



15. Des financements extrabudgétaires autorisent l'ajout d'autres langues.

16. Effectifs de 2012, voir le rapport au parlement sur l'emploi de la langue française de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

17. Disposition 103.15 du Règlement du personnel de l'Unesco.

Chapitre 3

► À L'UNION EUROPÉENNE

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire¹⁸ régissant le statut des langues au sein des Institutions européennes n'a pas évolué depuis le dernier rapport de suivi. Sujet très sensible, il fait l'objet d'une grande prudence en matière de réforme.

Le « Règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958 », qui accorde le statut d'officialité communautaire à la langue officielle de chaque État membre, fait donc toujours loi.

Les traités, les règlements, les textes parlementaires et les autres textes et publications de portée générale (dont le Journal officiel) sont ainsi rédigés dans la langue officielle de chacun des 28 États de l'Union européenne, soit : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois, le tchèque et, depuis le 1^{er} juillet 2013, le croate, sachant qu'à chaque nouvelle adhésion, la ou les langue(s) officielle(s) déclarée(s) par le nouvel adhérent prend un caractère officiel dans l'Union européenne.

Un État peut par ailleurs revenir sur son choix linguistique initial (cas de l'Irlande, qui a souhaité officialiser *a posteriori* l'usage de l'irlandais) ou conclure des arrangements administratifs à ses frais (cas de l'Espagne) afin que certaines langues communautaires (gallois, catalan, basque, galicien) soient employées dans certains cas et avec certaines institutions (Comité des régions, par exemple).

Au Parlement, et en raison de sa fonction législative, tous les textes sont rédigés dans toutes les langues officielles, et tous les députés peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix.

Dans les cours et tribunaux de l'Union européenne, l'usage veut que le français soit la langue des délibérés et que les arrêts et avis soient ensuite traduits dans toutes les langues officielles, chaque version linguistique faisant finalement foi.

Si les règlements intérieurs de chaque institution prévoient un aménagement par lequel deux langues de travail (anglais, français) ou trois (les deux précédentes et l'allemand) sont retenues au titre d'idiomes de communication interne entre les fonctionnaires européens, les échanges avec les États membres, et *a fortiori* avec leurs citoyens, se fondent sur un régime différent selon l'émetteur : les textes adressés aux Institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État

membre sont rédigés, au choix de l'expéditeur, dans l'une des langues officielles. La réponse des institutions est, rédigée dans la même langue. Et, réciproquement les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

L'usage du français par Institution

La tendance reste au monolinguisme au sein des institutions européennes. L'usage du français est en baisse constante, particulièrement au sein de la Commission et du Service européen d'action extérieure (SEAE), en dépit du dispositif prévu en matière d'interprétation et de traduction. La langue des documents originaux est désormais quasi exclusivement l'anglais. En effet, l'anglais est la langue source de 80 % des documents des Institutions européennes, tandis que le français ne représente plus que 4 ou 5 % de ceux-ci. Dans ce cadre, on assiste progressivement à un effacement des 24 langues officielles au profit d'un unilinguisme contraire à la diversité et au multilinguisme, principes fondateurs de l'Union européenne.

La langue anglaise est la langue de communication usuelle des fonctionnaires, diplomates et experts en poste ou en relation avec les Institutions européennes. Ceci est d'autant plus regrettable que l'on sait, et démonstration en a encore été faite tout récemment dans une étude effectuée en 2013 par la fondation Robert Schuman sur la présence du français dans les Institutions européennes¹⁹, que **l'usage généralisé de l'anglais n'est pas dû à la rareté des francophones natifs, ou non-natifs**. En effet, les Français sont très présents dans les institutions européennes et les Belges francophones également, en raison de leur localisation à Bruxelles. D'autre part, il peut être vérifié quotidiennement que la très grande majorité des interlocuteurs ont une bonne, voire une très bonne, connaissance du français, leur permettant de mener des concertations et des négociations en français.

S'agissant de la communication externe, dans les salles de presse du Conseil ou de la Commission, le français est généralement disponible, car les journalistes francophones y veillent, et avec raison, au vu de certaines velléités de restriction : le principe demeure celui de devoir répondre



L'anglais est la langue source de 80 % des documents des Institutions européennes, tandis que le français ne représente plus que 4 ou 5 % de ceux-ci.

dans la langue du journaliste qui pose la question, donc en français pour les francophones, en anglais pour les autres et dans les langues des pays qui exercent la présidence selon les ressources mises à disposition par ceux-ci.

Parmi toutes les langues parlées, en plénière, au Parlement européen, à Strasbourg et à Bruxelles, de septembre 2009 à février 2013, **l'anglais a été utilisé pendant 26 979 minutes (29,1 %), l'allemand pendant 12 556 minutes (13,6 %) et le français pendant 8 841 minutes (9,5 %)**.²⁰

À la Commission

La situation demeure préoccupante. La proportion des documents rédigés en français par la Commission européenne est passée de 58 % en 1986 à moins de 12 % en 2008, et à moins de 6 % en 2012. Dans le même temps, la proportion de documents en allemand progressait très légèrement : 2,1 % en 2010, puis 2,28 % en 2011 et 2,90 % en 2012.

À la Commission, la langue utilisée reste à plus de 80 % l'anglais lors des réunions et des conférences, et la communication interne à l'attention des fonctionnaires européens se fait aussi majoritairement en anglais.

Par ailleurs, la composition de la nouvelle Commission européenne, présentée par le Président Jean-Claude Juncker le 10 septembre 2014, révèle l'absence de Commissaire en charge du multilinguisme²¹.



La proportion des documents rédigés en français par la Commission européenne est passée de 58 % en 1986 à moins de 12 % en 2008, et à moins de 6 % en 2012.

Au Conseil

Le Conseil suit la pratique linguistique des États exerçant la présidence, puisqu'il leur revient de transmettre au secrétariat général du Conseil les documents préparatoires à destination des différents groupes de travail, et privilégie donc, sauf exception, l'usage de la langue anglaise. Cependant, les documents rendant compte des conclusions et décisions ou déclarations du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement ou du Conseil des ministres européens sont disponibles dans toutes les langues, dont le français.

20. Voir le rapport du Parlement européen, 24 juin 2013.

21. <http://www.touteurope.eu/l-union-europeenne/institutions-et-organes/commission-europeenne/synthese/les-commissaires-europeens-2014-2019.html>
22. Voir l'annexe 9 : chiffres détaillés dans le rapport 2013 de la DGLFLF et annexe 1 : pages 134 et 136 par groupe (PESC, Antici, Coreper II et I, Mertens).

S'agissant des présidences, les années 2011, 2012 et 2013 ont vu se succéder quatre pays membres ou observateurs de l'OIF (Hongrie, Pologne, Chypre, Grèce) sur cinq (Danemark).

Or, en dépit de cet état de fait plutôt favorable *a priori* à l'usage du français, il apparaît que la situation ne s'est pas améliorée par rapport à celle prévalant sous les présidences précédentes, conduites par des États non-membres de l'OIF (Espagne en 2009, Suède en 2010). **De fait, la proportion de pages rédigées en français n'aura été que de 4,7 % sous présidence hongroise, 4,9 % sous présidence polonaise et 4,3 % sous présidence chypriote (contre 3,3 % sous présidence danoise).**

Ces chiffres confirment que l'appartenance à la Francophonie multilatérale ne constitue malheureusement pas un critère de renforcement de l'usage du français. Ainsi, l'Espagne, dont la francophonie sociolinguistique est certes supérieure à celle de la Hongrie, de la Pologne, de Chypre ou de la Grèce, a conduit une présidence plus francophone que ses successeurs, sans pour autant appartenir à l'OIF. Quant au Danemark, qui n'est pas membre de l'OIF, son usage du français durant sa présidence n'a pas été très en deçà de celui de la Hongrie, de la Pologne ou de Chypre : 3,3 %, soit 1 point de différence, ce qui montre que la logique de l'appartenance à l'OIF n'a aucun rapport avec l'usage du français.

En comparaison, et sur la même période, l'allemand a profité, mais très faiblement (+0,1 % à 0,6 % en 2011 et au premier semestre 2012) de l'effet de sa proximité sociolinguistique et culturelle avec la Hongrie, la Pologne et le Danemark, pour retomber à 5 % sous présidence chypriote.

Quant à l'anglais, il a atteint son pic sous présidence hongroise (88,4 % au premier semestre 2011 et au dernier semestre 2012), alors que son usage s'était légèrement réduit à la marge sous les présidences polonaise (85,4 % au deuxième semestre 2011) et danoise (85,5 % au premier semestre 2012)²².

Au Parlement

S'agissant de la pratique et de l'usage du français, si l'interprétation orale vers le français est assurée de manière assidue lors des réunions formelles au Parlement européen, l'anglais s'impose désormais lors des contacts informels.

Même si l'on peut parfois regretter l'absence d'interprétation dans d'autres langues que l'anglais lors des débats retransmis en ligne en assemblée plénière, le Parlement demeure une institution exemplaire s'agissant du multilinguisme. Le site du Parlement en témoigne, avec notamment des informations en français presque systématiquement disponibles à temps.

18. Voir le rapport 2013 de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), et notamment encadré page 132.

19. Voir l'étude effectuée en 2013 par la fondation Robert Schuman sur la présence du français dans les institutions européennes.

À signaler, la nouvelle tentative de localisation permanente du Parlement européen à Bruxelles, défendue par un certain nombre de députés et désormais fondée sur l'initiative de deux parlementaires, Ashley Fox et Gerald Häfner²³, qui, si elle aboutissait, pourrait compromettre la place du français, déjà précaire, dans l'Institution.

À la Cour de justice de l'Union européenne

Le français demeure la langue privilégiée, sans changement, puisqu'elle est celle des délibérés, qui font ensuite l'objet d'une traduction. Elle est aussi la langue vers laquelle tous les documents rédigés dans les langues officielles de l'Union européenne sont traduits, au titre de son rôle de langue pivot du droit européen.

L'unité de traduction française fournit les chiffres suivants : 25 372 pages traduites depuis l'anglais, 19 288 depuis l'allemand, 8 288 depuis l'italien, 8 084 depuis l'espagnol, 5 831 depuis le néerlandais, 3 153 depuis le grec et 2 635 depuis le polonais²⁴.

À noter toutefois, à propos de la Cour, que plusieurs arrêts ont été rendus en 2012, aux dépens du régime linguistique des trois langues de travail en vigueur dans plusieurs institutions européennes, et notamment à propos de la publication de concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) dans ces seules trois langues, sur saisine de l'Italie, et avec le concours de la Lituanie et de la Grèce.

Au Service européen d'action extérieure (SEAE)

Au SEAE, l'usage du français s'avère notablement insuffisant (en dépit de la présence de nombreux agents français et belges, là aussi, y compris à très haut niveau). Les rapports et notes internes sont systématiquement rédigés en anglais, et seuls 12 % des documents ont été traduits en français par les services de la Commission et pour le compte du SEAE.



Les rapports et notes internes sont systématiquement rédigés en anglais, et seuls 12 % des documents ont été traduits en français par les services de la Commission et pour le compte du SEAE.

En revanche, à l'oral, et selon les zones géographiques de responsabilité, il est à noter que les agents du SEAE sont généralement d'excellents francophones, au même titre que leurs homologues de la Direction du développement et de la coopération internationale (DEvCO).

S'agissant des déclarations de la Haute représentante et de son porte-parole, lorsqu'elles concernent toutefois des pays de l'espace francophone d'Afrique ou de l'océan Indien, elles sont disponibles en français, et ce notamment sur le site Internet (jamais celles qui touchent au pays du continent asiatique).

En revanche, la rubrique « dernières nouvelles » ne présente que 17 % d'informations en langue française et les agendas ne sont accessibles qu'en anglais.

Actualité : les élections européennes

Langues utilisées lors des débats pour les élections européennes

Les débats télévisés qui se sont déroulés lors de la campagne électorale pour l'élection du Président de la Commission européenne ont relancé problématique du respect du multilinguisme (notamment sur le portail d'Eu-Activ²⁵ et sur le site de l'Observatoire européen du plurilinguisme-OEP-) et du droit de tout candidat à s'exprimer dans sa langue maternelle ou dans une langue de son choix, dans la mesure où cinq nationalités²⁶ étaient représentées, avec un candidat luxembourgeois, deux candidats allemands, un candidat belge néerlandophone, un candidat français et un candidat grec.

Le premier grand débat présidentiel européen, le 28 avril 2014, organisé par la Ville et l'Université de Maastricht, ainsi que le Forum des jeunes européens, a vu s'affronter quatre des six candidats désignés par les groupes politiques du Parlement européen. Le débat s'est déroulé uniquement en anglais, même s'il a été retransmis simultanément par Euronews dans le monde entier, doublé en 13 langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, français, grec, hongrois, italien, persan, portugais, russe, turc et ukrainien).²⁷ Le candidat grec, Alexis Tsipras, a refusé d'y participer, car il ne souhaitait pas s'exprimer en anglais.

Le débat organisé le 15 mai 2014 à Bruxelles par l'Union européenne de radio-télévision (UEB) prévoyait dans son règlement qu'il serait animé uniquement en anglais (arguments techniques invoqués : facilitation de la traduction), ce qui a fait l'objet de vives critiques de la part de l'OEP, qui a considéré que « le choix linguistique fait par les organisateurs de ce débat était une violation du règlement

1958/1²⁸ portant sur le régime linguistique de l'Europe, et que les arguments techniques invoqués dissimulaient, en réalité, des motivations politiques. » Par ailleurs, l'Observatoire a rédigé une lettre ouverte par laquelle il a exprimé son mécontentement et son indignation par rapport à l'usage du « tout anglais » dans un débat télévisé destiné à tous les Européens, dont le trait particulier aurait dû être le plurilinguisme.

En définitive, Alexis Tsipras, le candidat grec, comme toujours, s'est exprimé dans sa langue maternelle, le candidat luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a choisi de s'exprimer en français, et Martin Schulz (ce dernier parle parfaitement français) ainsi que Franziska Keller, les candidats allemands, se sont exprimés en anglais uniquement, tout comme le Belge Guy Verhofstadt.

Le débat a été diffusé dans toute l'Europe en 24 langues (TV, Radio, sites Internet).

Les autres débats se sont déroulés dans différentes langues, en fonction du lieu de la rencontre et de la chaîne qui transmettait l'émission : le 29 avril à Bruxelles en anglais sur Euranet Plus ; le 8 mai à Berlin en allemand sur ZDF et sur la chaîne autrichienne ORF ; le 9 mai à Florence en anglais sur la chaîne italienne EUI ; le 13 mai à Paris en français sur LCI et RFI ; le 19 mai, toujours à Paris, en français sur France 2 ; et le 20 mai à Hambourg en allemand sur l'opérateur public allemand ARD²⁹.

Par ailleurs, des cinq candidats à la présidence de la Commission européenne, deux disposaient de sites Internet plurilingues³⁰ (Martin Schulz en 8 langues — allemand, anglais, bulgare, espagnol, français, italien, polonais, roumain — ; Alexis Tsipras en 6 langues — allemand, anglais, français, grec, italien, espagnol), une candidate proposait un site bilingue (Franziska Keller — allemand, anglais) et, enfin, deux autres sites étaient rédigés uniquement en anglais (Jean-Claude Juncker et Guy Verhofstadt).

La place des francophones dans le nouvel organigramme européen

Le contexte des élections européennes et le renouvellement des principaux dirigeants de l'UE ont constitué une occasion privilégiée pour l'OIF (mais aussi pour les associations de défense du multilinguisme³¹) de tenter de faire progresser le multilinguisme au sein de l'Union européenne. Le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a ainsi adressé un courrier aux 17 États membres, associés et observateurs de la Francophonie également membres de l'UE, ainsi qu'au gouvernement de la Fédé-



Le résultat des élections européennes en termes linguistiques est mitigé selon les services, mais il est dans l'ensemble peu favorable au français.

ration Wallonie-Bruxelles, pour les sensibiliser au choix des personnalités qui assumeront les responsabilités dans les institutions, et notamment la Présidence du Conseil européen, la Haute représentation pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Présidence de la Commission. « Il appartient, en effet, aux dirigeants des institutions de donner l'exemple et de produire l'effet d'entraînement indispensable au sein de leurs équipes pour garantir la diversité linguistique à toutes les étapes du processus de décision. »

Du point de vue linguistique, le résultat des élections européennes est mitigé selon les services, mais il est dans l'ensemble peu favorable au français.

Ainsi, la France obtient un poste de vice-présidente et un poste de questeur au Parlement européen, tandis que l'Allemand Martin Schultz a été réélu à la Présidence de l'institution parlementaire européenne³². Cela constitue certes un progrès par rapport à la précédente législature, qui ne comptait aucun français, mais n'est pas de nature à inverser la tendance en faveur de l'usage du français dans l'hémicycle, sauf si les vice-présidents roumains (il y en a 2) et grec, issus donc de deux États membres de la Francophonie, sont sensibles au multilinguisme.

Le nouveau Président du Conseil, le Polonais Donald Tusk, ne parle pas français, ni anglais d'ailleurs (au moins a-t-il exprimé sa volonté de parfaire son anglais ; pas un mot sur le français³³...).

À la présidence de la Commission, on peut souhaiter que l'élection du luxembourgeois Jean-Claude Juncker, trilingue (français, allemand et anglais) et francophone natif, ne soit pas défavorable à la francophonie.

De même, Federica Mogherini, de nationalité italienne, qui prend la tête des relations extérieures de l'Union, a étudié à Aix-en-Provence et parle couramment français, mais aussi anglais et espagnol, en plus de sa langue maternelle. Cela devrait au moins jouer en faveur du multilinguisme, en comparaison avec Catherine Ashton, qui s'exprimait presque exclusivement en anglais³⁴.

23. Ashley Fox et Gerald Häfner : « Rapport sur la fixation des sièges des institutions de l'Union européenne », fondé sur une initiative citoyenne (une pétition ayant recueilli un million de signatures).

24. Rapport 2013 de la DGLFLF, page 135.

25. 9 débats télévisés ont eu lieu en tout, dont 4 qui ont réuni la majorité des candidats et 5 qui ont consisté en des duels entre têtes de liste.

26. Cinq groupes politiques ont présenté un (deux pour les Verts) candidats à la présidence de la Commission.

27. http://www.europarl.fr/fr/ue_et_vous/elections2014/euronews.html

28. <http://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Fondamentaux/01958r0001-20040501-fr.pdf>

29. http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%A9lections_europ%C3%A9ennes_de_2014#D.C3.A9bats_t.C3.A9l.C3.A9vis.C3.A9s

30. http://observatoireplurilinguisme.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=8593:elections-europeennes-des-cinq-candidats-a-la-presidence-de-la-commission-lesquels-sont-les-plus-plurilingues-&catid=88889100:actualites-2014&Itemid=89189137&lang=fr

31. Voir action des associations pages 42 et 43.

32. Et bien que francophone, il s'exprimera, il va de soi, en allemand en séance.

33. Voir Le soir (Média Belgique), article du 2 septembre 2014 : « Jean Quatremer, correspondant à Bruxelles du quotidien Libération, « L'Europe a basculé du tout français au tout anglais ».

34. Voir la page 61, 2^e document de suivi du Vade-mecum, octobre 2010.

Chapitre 4

► DANS LES INSTITUTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES³⁵

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles et de travail

Organisation	Langues officielles	Langues de travail	Remarques
Cour Internationale de Justice CIJ	Anglais, français	Anglais, français	Organe judiciaire principal des Nations Unies. Seul des six organes principaux des Nations unies à ne pas avoir son siège à New York mais à La Haye.
Cour permanente d'arbitrage CPA	Pas de langue officielle	Anglais, français	Organisation intergouvernementale indépendante qui a un statut permanent d'observatrice à l'Assemblée générale des Nations unies.
Cour Pénale Internationale CPI	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe	Anglais, français	Institution judiciaire indépendante mais l'accord de relation entre la CPI et l'ONU donne à l'ONU un rôle important.
Tribunal Spécial pour le Liban TSL	Anglais, arabe, français	Anglais, arabe, français	Contrairement au TPIY ou au TPIR le TSL n'est pas un organe subsidiaire du Conseil de sécurité de l'ONU. C'est une organisation judiciaire indépendante.
Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie TPIY*	Anglais, français	Anglais, français	Organe subsidiaire du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le travail peut impliquer l'emploi des langues des pays de l'ex-Yougoslavie, telles que le bosniaque, le croate, le serbe, l'albanais ou le macédonien.
Tribunal Pénal International pour le Rwanda TPIR*	Anglais, français	Anglais, français	Organe subsidiaire du Conseil de sécurité de l'ONU. La plupart des témoins se sont exprimés en kinjarwanda

* TPIR et TPIY, en fin de mission, seront progressivement remplacés par une nouvelle entité : le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTP).

35. Toutes les informations contenues dans ce paragraphe ont été fournies par l'Assemblée des fonctionnaires francophones des Organisations internationales (AFFOI).

Usage réel du français

Traduction et interprétation

Les organisations internationales de nature juridique sont encadrées par des règles et normes (par exemple les normes internationales relatives aux droits de l'Homme, qui imposent que tous les accusés aient le droit d'utiliser leur langue maternelle dans le prétoire), que la nature même de leurs activités et les équilibres entre acteurs (Cours, parties prenantes, bureau du procureur, bureaux de la défense, etc.) les forcent à respecter. En conséquence, tous les événements judiciaires (audiences, missions avec de hauts représentants de la Cour...) sont couverts par des interprétations simultanées (prétoire) ou des interprétations consécutives (lors de réunions ou d'entretiens de terrain où le matériel nécessaire n'est pas disponible), conformément aux règles formelles.



Les obligations de traduction sont respectées car tout manquement pourrait être utilisé comme un argument exploitable dans les plaidoyers.

Ce n'est en revanche pas le cas pour les événements non judiciaires (séminaires, tables rondes et visites de délégations), où la gestion de l'interprétation s'adaptera, avec plus ou moins de bonne volonté, aux exigences des participants.

De même, toutes ces organisations portent une attention particulière à la qualité des traductions, qualité qui participe elle-même à l'évolution de la doctrine et au développement d'un équilibre entre les deux grands systèmes juridiques (droit romain et droit anglo-saxon, ou Common Law). Les traductions permettent d'ailleurs parfois d'identifier un certain manque de précision dans les jugements rendus.

Lorsque les besoins de traduction s'imposent par des règles liées à la procédure juridique (enquête, droits des témoins, règles d'audience, règlement de procédure et de preuves, etc.), les obligations de traduction sont respectées car tout manquement pourrait être utilisé comme un argument exploitable dans les plaidoyers.

En revanche, lorsque l'absence de traduction n'est pas exploitable dans l'argumentaire juridique, d'autres dimensions (budgétaires, culturelles et autres) interviennent. C'est le cas par exemple pour les banques de données jurisprudentielles et judiciaires. Dans ces espaces, les organisations sont plus libres d'agir et on constate des traitements très différents d'une organisation à l'autre. Si la CIJ et la CPA sont très disciplinées, les organisations pénales (CPI, TPIY, TPIR, TSL) sont plus pragmatiques.

Les documents fixes (documentation juridique, statuts, rapports, publications, règlements de procédures et de

preuves, directives pratiques, etc.) sont systématiquement traduits. Les documents évolutifs (données jurisprudentielles ou judiciaires) ne sont pas toujours traduits ou sont traduits après un temps qui peut aller jusqu'à plusieurs années. Si l'on devait classer les organisations en fonction des efforts faits pour conserver la diversité linguistique dans ce domaine, ce serait, dans l'ordre : la CIJ et la CPA à égalité, suivies du TSL, de la CPI, du TPIY et du TPIR.

Langues utilisées pour les relations extérieures des organisations

La CIJ, comme la CPA, respectent scrupuleusement les deux langues officielles. Cette diversité s'exprime à tous les niveaux : communiqués officiels, invitations, langues utilisées par les porte-parole, etc. Toutes les publications, papier et numériques, sont faites simultanément en français et en anglais, et certains documents sont publiés ultérieurement dans les langues officielles de l'ONU et en allemand.

À la CPI, sous couvert de pragmatisme, la langue anglaise est privilégiée dans les relations quotidiennes. La communication a de plus en plus tendance à se faire en anglais dans tous les domaines non formalisés, mais, pour l'instant, la base de données jurisprudentielles est bilingue (anglais-français).

Au TPIY et au TPIR, pour la communication écrite, les tribunaux appliquent une politique linguistique multilingue, mais il est clair que la langue anglaise y est hégémonique et que la culture organisationnelle est très anglo-saxonne. Dans l'ensemble, l'esprit de la Common Law y domine. La base de données jurisprudentielles, commune aux deux organisations, est en anglais seulement. La base de données judiciaires est diversifiée, mais privilégie l'anglais.



Aucune de ces organisations ne dispose de coordonnateur pour le multilinguisme. Toutes les activités liées au multilinguisme (y compris les traductions et interprétations) relèvent de la responsabilité des différents greffiers.

Le TSL affiche une volonté de traduire tous les documents dans les trois langues. L'anglais est cependant, la plupart du temps, la première langue utilisée (et donc à traduire), et la charge de travail des traducteurs impose parfois une traduction très tardive. Les communications, elles, s'adaptent en fonction des publics visés.

Aucune de ces organisations ne dispose de coordonnateur du multilinguisme. Toutes les activités liées au multilinguisme (y compris les traductions et interprétations) relèvent de la responsabilité des différents greffiers.

Ressources humaines

► Recrutement³⁶

La CIJ annonce systématiquement pour tous les postes ouverts que « *le français et l'anglais sont les deux langues officielles et de travail de la Cour. Une parfaite connaissance d'une de ces deux langues et une grande aisance rédactionnelle dans celle-ci ainsi qu'une bonne maîtrise de l'autre langue sont requises. La connaissance d'autres langues officielles des Nations unies serait un atout.* »

À la CPA, les offres de poste mentionnent systématiquement « *une parfaite connaissance d'une des deux langues de travail et la capacité à travailler dans l'autre.* »

La CPI mentionne systématiquement que « *la maîtrise d'une des langues de travail de la Cour, anglais ou français, est indispensable. La connaissance pratique de l'autre langue est hautement souhaitable. La connaissance d'une autre langue officielle de la Cour constituerait un atout (arabe, chinois, russe ou espagnol).* »

Le TPIY fait une annonce plus standard : « *L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Tribunal. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais, à l'oral et à l'écrit, est nécessaire. La bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU est un avantage.* »

Dans les textes, une parfaite connaissance des deux langues semble exigée, mais, en réalité, un anglais parfait est systématiquement demandé, et le français, bien que mentionné dans les annonces comme langue de travail, est généralement seulement présenté comme un atout potentiel.

Au TSL, il est toujours demandé une forme d'excellence pour l'une des trois langues officielles et une bonne maîtrise de l'une ou des deux autres. Globalement, il y a un équilibre entre les trois langues.



Dans les textes, une parfaite connaissance des deux langues semble exigée, mais, en réalité, un anglais parfait est systématiquement demandé, et le français, bien que mentionné dans les annonces comme langue de travail, est généralement seulement présenté comme un atout potentiel.

Compétences linguistiques requises au TPIY et au TPIR

Pour le TPIY et TPIR :

- Pour 50 % des postes, la maîtrise (à l'oral comme à l'écrit) de l'une des langues de travail, à savoir l'anglais ou le français, est exigée; la connaissance de l'autre langue est un atout.
- Pour 25 % des postes, il est rappelé que l'anglais et le français sont les deux langues de travail du Tribunal. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais à l'oral et à l'écrit est nécessaire. La connaissance du français est un atout.
- Pour 25 % des postes, il est rappelé que l'anglais et le français sont les deux langues de travail du mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais, à l'oral et à l'écrit, est nécessaire. La bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU est un avantage.

► Cours de langue et dispositifs d'incitation

Des cours de langues et un dispositif d'incitation à l'apprentissage d'autres langues existent dans toutes les organisations concernées. Cependant, l'évolution n'est pas positive, la volonté de réduction budgétaire étant commune à toutes les organisations.

En termes de communication interne, on met moins l'accent sur la possibilité de suivre des cours de langue. Peu à peu, ces cours migrent des services de ressources humaines à des environnements davantage liés aux activités des « amicales » et autres services liés à une gestion directe prise en charge par le personnel lui-même, et ce, notamment, par l'ouverture de cours payants offerts aux membres des familles des agents. Peu à peu, les cours de langues ne sont donc plus perçus comme une valeur ajoutée pour l'organisation, mais plutôt pour les individus qui y travaillent et leur famille.

► Présence et actions des francophones

La proportion de francophones travaillant pour les organisations internationales ciblées varie de 6 % à 57 %. En ce qui concerne la langue française, il faut pourtant prendre en compte le fait que les ressortissants de pays membres ou observateurs de l'OIF ne parlent pas toujours français, alors que d'autres fonctionnaires non originaires de ces pays peuvent non seulement parfaitement maîtriser cette langue, mais également en être de fervents défenseurs. Les statistiques par nationalités ne sont donc que peu utiles dans le domaine.

Effectifs et présence francophone

Organisation	Nombre d'agents en 2013	Proportion d'agents originaires de pays membres ou observateurs de l'OIF	Proportion de juges, greffiers, procureurs et autres principaux responsables originaires de pays membres ou observateurs de l'OIF	En nombre et fonction
Cour Internationale de Justice CIJ	120	38 %	19 %	3 postes : Président, Greffier, Juge
Cour permanente d'arbitrage CPA	48	29 %	0 %	0
Cour Pénale Internationale CPI	884	21 %	28 %	7 postes : Procureur adjoint, Chef de la division des enquêtes, 5 juges.
Tribunal Spécial pour le Liban TSL	365	57 %	63 %	10 postes : Vice président, 6 juges, le Chef du bureau de la défense, Procureur adjoint, Greffier adjoint
Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie TPIY*	903	23 %	28 %	7 postes : procureur, 5 juges, 1 juge <i>ad litem</i>
Tribunal Pénal International pour le Rwanda TPIR*	701	6 %	27 %	7 postes : Greffier, 2 Juges et 5 Juges <i>ad litem</i>

L'AFFOI-PB, association francophone (branche de l'AFFOI monde aux Pays-Bas), est une structure associative active au sein des organisations internationales installées aux Pays-Bas. Elle compte environ 600 membres, dont plus de 150 qui travaillent pour une organisation internationale juridique. Parmi eux se trouvent un certain nombre de responsables de très haut niveau (8 juges, 1 greffier, 1 greffier adjoint, 2 chefs d'unité). Plus de 450 agents des organisations internationales juridiques ont signé le « *Manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle dans les organisations internationales* », en particulier dans le cadre des différentes Journées du français dans les organisations internationales organisées depuis 2010.

► Centres de documentation et bibliothèques : proportion d'ouvrages, périodiques et quotidiens disponibles en français

Dans l'ensemble, les bibliothèques et centres de documentation papier de ces organisations internationales sont linguistiquement diversifiés. Si les documents en anglais sont légèrement plus nombreux, il n'y a que peu de différence, en nombre, entre documents en anglais et documents en français. Les autres langues, en revanche, sont bien moins représentées.

Il faut souligner que, peu à peu, les documents papier sont remplacés par des documents électroniques. Dans la plupart des domaines, il est possible de s'informer en français aussi bien qu'en anglais, et ce, dans toutes les organisations internationales. La principale réserve à ce niveau porte sur les bases de données jurisprudentielles et judiciaires.

Chapitre 5

► LE FRANÇAIS À L'UNION AFRICAINE

Le français est l'une des quatre langues de travail de la Commission de l'Union africaine (CUA), avec l'anglais, l'arabe et le portugais. C'est aussi la deuxième langue la plus employée, loin devant l'arabe et le portugais, mais aussi loin derrière l'anglais. En effet, si le français a toute sa place dans les discussions professionnelles informelles, il n'en va pas de même en contexte plus formel, en particulier lorsque l'interprétation n'est pas assurée. La situation varie d'un département à l'autre et en particulier si la direction est assurée ou non par un francophone, mais l'on observe que dans la majorité des cas, la présence d'un seul anglophone suffit à imposer l'anglais comme langue de communication.

De même, la plupart des documents préparatoires, des invitations, des communiqués de presse, des rapports ne sont disponibles qu'en langue anglaise, et viennent ensuite les traductions, parfois avec beaucoup de retard.

Tout ceci n'est assurément pas sans lien avec une mise sous « pression », qui consiste, par souci de temps et « d'efficacité », à communiquer d'abord en anglais et à considérer que c'est la langue de « rassemblement ».

Force est de constater par ailleurs que les anciens présidents de la CUA francophones ont peu favorisé l'utilisation de la langue française et le respect du multilinguisme.

Communication

► À l'écrit



Environ 80 % des documents produits par l'UA, ainsi que ceux rédigés par les délégations membres de l'UA, sont en anglais (langue source).

L'anglais est de très loin la langue dominante dans le cadre du travail de la CUA.

En effet, environ 80 % des documents produits par l'Union africaine, ainsi que ceux rédigés par les délégations membres de l'UA, sont en anglais (langue source). Cette statistique, fournie par le Service des conférences, prouve que les francophones travaillent eux aussi majoritairement en anglais. On sait par exemple qu'au Département de la communication et de l'information de la CUA, les francophones, qui s'y trouvent en bon nombre, travaillent et écrivent quasi systématiquement en anglais.

Donc, si le français est un « plus » à l'embauche, il n'en demeure pas moins que le travail quotidien se fait en anglais. Et il est évident qu'un fonctionnaire n'a aucune chance d'évoluer sans parler ou écrire l'anglais. On notera aussi que la grande majorité des fonctionnaires de langue maternelle anglaise n'ont pas de connaissances suffisantes en français. De fait, l'anglais est devenu la langue commune pour communiquer.

De même, la communication externe (communiqués de presse, annonces de réunions) de l'UA est systématiquement effectuée en anglais en tant que langue source. Les versions françaises et dans les autres langues sont rarement disponibles ou arrivent tardivement. Le Département Paix et Sécurité, qui a un site Internet et un service de traduction dédiés, parvient cependant à publier, souvent simultanément, ses communiqués en anglais et en français, ce qui prouve qu'il n'y a pas de fatalité à cette situation.

Le plaidoyer amorcé par les États membres francophones de l'Organisation a suscité une certaine amélioration concernant la diffusion en temps utile des documents traduits lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement, et ce depuis janvier 2014. On note aussi des efforts dans la diffusion des documents traduits lors des réunions auxquelles les observateurs sont conviés, comme les sessions ouvertes du Conseil de paix et de sécurité (CPS).

► À l'oral

Dans le cadre de réunions formelles (Sommets, CPS, conférences ministérielles, etc.), on peut relever que l'interprétation est systématiquement assurée et de bonne qualité.

Pour les autres, particulièrement dans le cadre de certaines réunions d'experts, l'interprétation à l'UA n'est pas systématique et dépend de la disponibilité des interprètes. Dans ce dernier cas, il va sans dire que l'anglais devient « naturellement » la langue de communication, même si les francophones sont majoritaires. On soulignera que l'intercompréhension n'est jamais (ou que très rarement) utilisée.

À relever que, parfois, et malgré l'interprétation, certains francophones préfèrent s'exprimer en anglais (en revanche, les anglophones ne s'expriment jamais en français).

Témoignage d'un interprète de l'anglais vers le français de l'UA

« On constate que, globalement, l'anglais est, dans notre imaginaire, naturellement la langue dominante lors de réunions, bien que l'interprétation soit assurée... Si une personne prend la parole en langue française en début de séance, les autres francophones se sentent plus en confiance pour prendre la parole aussi en français... A contrario, si des francophones prennent la parole en anglais, les autres tendront à s'abstenir de parler, voire à raccourcir leurs interventions... Il nous a été donné aussi d'approfondir la question de l'impact de l'utilisation d'une langue mal maîtrisée et des conséquences qui en découlent sur la pertinence des idées énoncées, et donc sur l'impact du message. Par exemple, les francophones utilisent parfois des mots anglais comme « cap ou challenge », qui, dans leur façon de penser, peuvent avoir plusieurs sens : défis, problèmes, atermoiements. Aussi, l'utilisation du mot générique en anglais peut-elle avoir pour effet de diluer, minimiser, ce que le locuteur veut dire. Pour être exact, pour faire passer le bon message, il faut avoir recours aux interprètes, qui connaissent toutes les subtilités et pièges de la langue. »

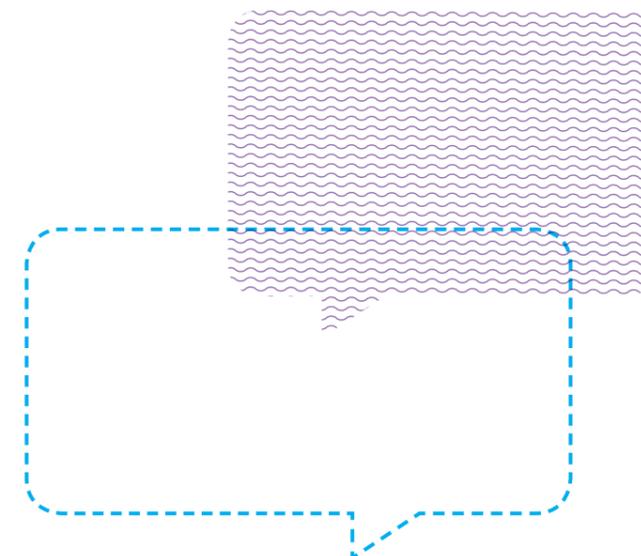
Compétences linguistiques des fonctionnaires et délégués

Les francophones (délégués et fonctionnaires) ont des compétences indéniables en langues étrangères, en particulier en anglais, dues à l'enseignement généralisé de ces matières dans leur système éducatif. Ils sont donc tout à fait enclins à parler et écrire en anglais. De manière générale, on peut dire que les francophones ont tous un niveau correct et des compétences actives en anglais. Beaucoup d'entre eux ont même un très bon niveau.

En revanche, le constat n'est pas le même du côté des anglophones, quel que soit le niveau de responsabilité. D'après les témoignages recueillis, l'enseignement des langues étrangères, notamment le français, n'est pas généralisé, ou du moins pas obligatoire, au niveau scolaire dans les pays anglophones, d'où le « monolinguisme » que cela entraîne. Il est en effet rare que des anglophones, fonctionnaires ou délégués, aient un très bon ou un bon niveau de français. En général, les connaissances du français sont plutôt du niveau débutant.



Formation à la prise de parole en public pour les hauts responsables de la CUA, organisée en partenariat par l'OIF, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Institut FranceMédiasMonde (RFI/TV5).



Partie 2

► Actions

Les actions et initiatives en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales

La Francophonie ne peut relever seule le défi du maintien du français et du multilinguisme dans les enceintes internationales. Elle le fait en concertation avec les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF, les fonctionnaires internationaux et les organisations elles-mêmes. Les autres grands espaces géolinguistiques sont également sensibilisés, dans un combat commun en faveur du multilinguisme.

Chapitre 1

► ACTIONS DES ÉTATS EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DU MULTILINGUISME

Il est important que les représentants des États membres ou observateurs de l'OIF, lorsqu'ils ne font pas usage de leur propre langue, s'expriment en français dans les enceintes internationales. Sans volonté politique des États, le multilinguisme sur la scène internationale ne saurait progresser. De même, la concertation et la mobilisation des francophones sur ces questions sont essentielles pour faire évoluer les pratiques.

Actions de quelques États

Le français, langue officielle de la CARICOM à côté de l'anglais

L'exemple le plus significatif revient au rôle qu'Haïti a joué pour introduire le français à la Communauté caribéenne (CARICOM). En effet, sous l'impulsion de ce pays, le 24^e Sommet des chefs d'État de la CARICOM, en février 2013, a entériné l'adoption du français comme langue officielle de l'organisation, aux côtés de l'anglais. C'est le résultat d'un long plaidoyer entamé par les autorités haïtiennes depuis l'adhésion de ce pays, en juillet 2002. En effet, l'anglais était la seule langue officielle, alors même que plus de 55 % de la population des pays membres de la CARICOM est francophone ou créolophone. Les Haïtiens représentant à eux seuls plus de 50 % du poids démographique de la CARICOM, l'enjeu de la langue est important, aussi bien pour la conduite des négociations que dans le processus d'intégration.

C'est en 2011, lors de la 32^e réunion ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM, que le Président de la République d'Haïti, Monsieur Joseph Michel Martelly, a fait la proposition d'introduire la langue française dans l'organisation régionale.

Le Président Joseph Michel Martelly et le Premier ministre Laurent Lamothe ont dû tenir bon face à la résistance des autres États membres, mais aussi de certains Haïtiens, qui auraient préféré que ce combat soit mené davantage en faveur du créole, parlé par environ 60 % de la population de la CARICOM.



Le Secrétaire général de la Francophonie avec Michel Martelly, président de la République d'Haïti le 21 février 2014.

Le défi consiste maintenant en la mise en œuvre effective de la décision arrêtée par les chefs d'État et de gouvernement, qui suppose évidemment d'importants moyens budgétaires. Ainsi, la Francophonie, par l'intermédiaire de son Secrétaire général, SEM Abdou Diouf, a fait savoir qu'elle était disposée à accompagner l'organisation dans la mise en place de mesures de renforcement du multilinguisme, notamment la création d'un service dédié à la traduction et à l'interprétation. Il faudra bien sûr qu'entre temps les États membres de la CARICOM acceptent de modifier le traité fondateur pour valider définitivement le statut officiel du français.

UE : la Grèce se démarque

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, la Grèce s'est démarquée de ses prédécesseurs (Irlande, Danemark, Chypre) en choisissant, lors du traditionnel voyage de presse qui marque le début de chaque présidence, de s'exprimer en grec, tout en fournissant une interprétation vers l'anglais et le français, et ce même si la plupart des ministres grecs parlent parfaitement l'anglais, le français ou l'allemand (et parfois les trois)³⁷.

De même, la Lituanie a profité de sa présidence du Conseil de l'UE pour mettre à l'honneur le multilinguisme et organiser une conférence internationale sur les langues européennes à l'occasion de la Journée européenne des langues en septembre 2013. Et même si le site de la conférence n'était qu'en lituanien et en anglais, une interprétation simultanée de la conférence était disponible en 7 langues : allemand, anglais, espagnol, français, italien, lituanien et dans le langage international des signes.³⁸

Le français, l'une des langues officielles de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)³⁹ ?

Le Burundi (avec le soutien de la Tanzanie) milite, depuis 2011, en faveur de l'adoption du français comme langue officielle de la CAE, aux côtés de l'anglais, langue officielle en vertu du traité de 1999. En effet, cette organisation d'intégration régionale regroupe cinq pays (le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie), dont deux membres de l'OIF. La République démocratique du Congo (RDC) a postulé pour le statut d'observateur au sein de l'organisation. Les relations croissantes avec la RDC, les échanges commerciaux entre États et/ou la difficulté pour un bon nombre d'agents francophones (burundais notamment) de s'exprimer en anglais dans les réunions officielles sont autant de raisons qui justifient un réel besoin de l'usage du français, et donc de sa reconnaissance officielle dans cette organisation.

Après des démarches entreprises par le Burundi (plusieurs projets de décisions soumis aux États membres), soutenues par le secrétariat de la CAE et l'OIF (correspondance adressée par le Secrétaire général de la Francophonie au Secrétaire général de la CAE), le 15^e Sommet des chefs d'État de la Communauté est-africaine (CAE), qui s'est tenu à Kampala (Ouganda) le 30 novembre 2013, a chargé le Conseil des ministres de l'organisation d'étudier les modalités d'intégration du français comme langue officielle.

À ce jour, rien ne laisse penser cependant que l'adoption du français comme langue officielle de la CAE se fera prochainement. En effet, les difficultés liées aux coûts d'interprétation qu'entraîne un nouvel aménagement linguistique, mais aussi le fait qu'une telle décision nécessite une modification du texte du traité qui suppose des négociations entre États, constitueront des obstacles à franchir.

En France : la circulaire Jean-Marc Ayrault

En France, la circulaire Jean-Marc Ayrault⁴⁰ du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française souligne à quel point le choix de la langue de communication peut affecter la capacité à exprimer et à défendre efficacement ses points de vue et ses intérêts. Elle interpelle donc les agents de l'État sur l'importance de s'exprimer en français dès lors qu'ils se trouvent dans un cadre international et qu'une interprétation est assurée. Elle rappelle que la langue française est à même d'exprimer toutes les réalités contemporaines et même les domaines spécialisés comme l'économie, la science ou les technologies de l'information.

La circulaire met en outre en avant le principe de la diversité linguistique en encourageant à s'exprimer dans la langue maternelle de son interlocuteur dès lors que l'on en a une relative maîtrise.



Actions collectives

Les Groupes d'ambassadeurs francophones

► État des lieux

L'action collective des francophones est déterminante pour un meilleur équilibre linguistique au sein des organisations. C'est pour cette raison que les actions menées par les Groupes des ambassadeurs francophones (groupes — formels ou informels — qui réunissent les représentants et délégués des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF, accrédités auprès d'un État ou d'une organisation internationale) sont essentielles.

En tant que regroupements de diplomates, ces Groupes se révèlent de précieux relais pour l'action de la Francophonie, car ils sont les acteurs principaux de la mobilisation pour le multilinguisme. D'ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement, lors du XIII^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu en Suisse (à Montreux) en 2010, avaient encouragé leur développement, tout en les appelant à « *coopérer avec des institutions et des acteurs qui partagent les objectifs de la Francophonie* ».

C'est dans cet esprit que, le 6 juillet 2011⁴¹, l'OIF avait organisé, avec le concours de l'Académie diplomatique internationale de Paris, une Journée de sensibilisation et de réflexion sur le rôle de ces Groupes dans les organisations internationales, dont l'un des points portait sur la mise en œuvre effective du multilinguisme.

Le phénomène a pris de l'ampleur et, ces quatre dernières années, de nombreux Groupes se sont formés à travers le monde. Les deux derniers ont été constitués en 2014, en Irlande et en Pologne.

La Direction de la langue française et de la diversité linguistique, à travers l'Observatoire de la langue française, a réalisé, avec le soutien précieux du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, un recensement des groupes existants, afin d'établir une sorte de « cartographie ». Elle répond ainsi à une demande du Groupe de travail des instances de l'OIF sur le français dans la vie internationale⁴². En effet, ces Groupes francophones soutiennent l'action de l'OIF dans ses quatre missions (promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable).

À ce jour, l'Observatoire comptabilise l'existence de 45 Groupes d'ambassadeurs francophones⁴³ répartis sur les cinq continents. Le nombre des membres est variable selon les groupes, mais tend à s'élargir.

C'est en Europe que l'on relève le plus grand nombre de groupes, avec 20 créations enregistrées ces dernières années : neuf en Europe de l'Ouest (Belgique, France (4), Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande et Suisse) ; deux en Europe de l'Est (Bulgarie et Roumanie) ; quatre en Europe centrale (deux en Autriche, un en Hongrie et un en Pologne) ; trois autres en Europe du Sud (Croatie, Italie et Serbie) et deux en Europe du Nord (Danemark et Lettonie).



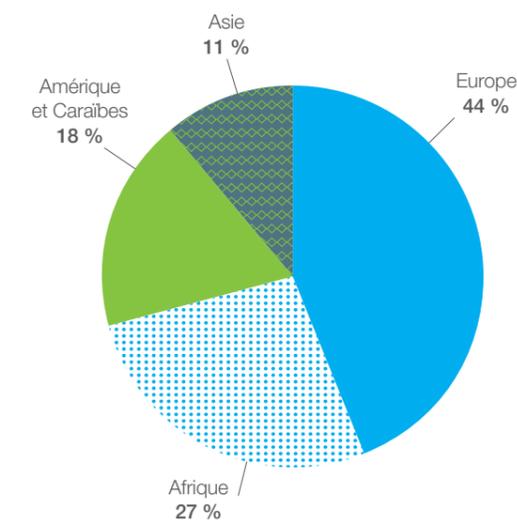
45 Groupes d'ambassadeurs francophones répartis sur les cinq continents.

L'Afrique compte 12 groupes : six en Afrique de l'Ouest (en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Sénégal et au Togo), deux en Afrique centrale (en RDC et au Tchad), deux en Afrique de l'Est (en Éthiopie et en Tanzanie), un en Égypte et un au Maroc.

Sur le continent américain, sept groupes existent : deux en Amérique centrale (au Costa Rica et au Guatemala), quatre en Amérique du Nord (Montréal, New York, Ottawa et Washington) et un au Brésil. Enfin, il existe un Groupe francophone en République dominicaine.

En Asie, on compte cinq groupes : deux en Asie de l'Est (en Chine et au Japon) et trois en Asie du Sud-Est (en Indonésie, Thaïlande et au Vietnam).

Répartition géographique des Groupes d'ambassadeurs francophones



37. <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2014/01/la-gr%C3%A8ce-r%C3%A9siste-au-tout-anglais-et-on-lui-dit-merci-.html>

38. http://www.multilingualism2013.lt/index_it.php?menu=pradinis

39. En anglais, East African Community (EAC).

40. Du nom du Premier ministre français de l'époque.

41. Voir le 3^e document de suivi du Vade-mecum pages 35 et 36.

42. 24^e réunion du 9 octobre 2013.

43. Recensement effectué au 28 octobre 2014.

Même si « l'enthousiasme » initial de certains groupes n'a pas été suivi d'effet (pas d'activités recensées depuis leur création), la plupart sont très actifs et leurs actions ont déjà produit des résultats tangibles.

Si « Groupe des ambassadeurs francophones » est l'appellation la plus couramment employée (33 sur 45), on trouve également d'autres dénominations, comme le « Conseil de la promotion de la Francophonie » au Japon, les « Groupes des amis de la Francophonie » en Hongrie et au Sénégal, le « Cercle des ambassadeurs francophones et francophiles à Pékin » en Chine, ou bien des « Groupes des ambassades, délégations et institutions francophones » en Roumanie, en Pologne et au Vietnam.



Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles.
© Serge Marteaux/OIF

On distingue deux catégories de Groupes d'ambassadeurs francophones selon l'accréditation de leurs membres : les Groupes dont les membres sont accrédités auprès d'une organisation internationale ou régionale (ils sont au nombre de neuf : auprès de l'UE ; de l'Unesco ; des Nations unies à Genève, New York et Vienne ; de l'OSCE ; de l'OCDE ; du Conseil de l'Europe ; de l'Union africaine ; et à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et ceux dont les membres sont accrédités auprès d'un État (36 groupes).

Les premiers ont tous décidé de consacrer un volet de leurs échanges aux questions relatives aux règles du multilinguisme et ils s'efforcent de contribuer de manière active à l'usage de la langue française dans les organisations auprès desquelles leurs membres sont accrédités. Mais leurs réunions sont essentiellement l'occasion de s'informer et, si possible, de se concerter sur les points portés à l'ordre du jour des organisations.

Les seconds inscrivent plutôt leurs activités dans le calendrier national ou régional et ont souvent un caractère plus culturel que politique.

Pour tous, les actions mises en place visent à mettre en évidence la diversité de la Francophonie et à valoriser l'espace culturel, économique et politique francophone, car l'objectif majeur demeure la promotion des valeurs et des principes de la Francophonie.

► Actions spécifiques

→ Initiatives du Groupe des ambassadeurs francophones à New York

Le Groupe francophone a préparé l'avant-projet de résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le multilinguisme et a animé, à travers la Mission permanente du Sénégal, chargée du multilinguisme au sein du Groupe, les négociations relatives à cette résolution.

Il a également apporté son soutien à diverses démarches engagées en direction des hauts représentants des Nations unies par le représentant permanent de l'OIF à New York, et notamment des correspondances adressées au Secrétaire général des Nations unies concernant des dysfonctionnements observés dans la mise en œuvre du multilinguisme.

À titre d'illustration, trois correspondances ont été adressées par le Représentant permanent de l'OIF et le Président du Groupe au cours du premier semestre 2014 sur le dossier du nouveau programme de développement pour l'après-2015 :

- correspondance du 6 février 2014 au Secrétaire général des Nations unies relative à l'absence de traduction des documents de travail des sessions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que du site Internet de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales⁴⁴ ;
- correspondance du 26 juin 2014 aux co-présidents du Groupe de travail ouvert sur les ODD sur le même objet ;
- correspondance du 26 juin 2014 au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Directeur de l'Initiative pour l'énergie durable pour tous, relative à l'absence de traduction du site Internet de l'Initiative⁴⁵, des documents de travail de l'Initiative, ainsi qu'à l'absence d'interprétation durant les travaux du premier Forum « Énergie durable pour tous », qui s'est tenu du 4 au 6 juin 2014 dans l'enceinte des Nations unies.

Différents dossiers thématiques, à l'instar de celui des opérations de paix, ont également été l'objet d'une action ciblée en faveur du multilinguisme. Les missions permanentes francophones, à travers leurs conseillers militaires et de police et les experts chargés des opérations de maintien de la paix, sont régulièrement réunies et mobilisées aux fins du renforcement de la participation francophone aux opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui concerne la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), créée par la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité du 25 avril 2013.

Enfin, la promotion du multilinguisme à travers le Groupe francophone a également été inscrite dans le soutien régulier aux candidatures francophones. Ainsi, près d'une



On distingue deux catégories de Groupes d'ambassadeurs francophones selon l'accréditation de leurs membres : les Groupes dont les membres sont accrédités auprès d'une organisation internationale ou régionale (ils sont au nombre de neuf : auprès de l'UE ; de l'Unesco ; des Nations unies à Genève, New York et Vienne ; de l'OSCE ; de l'OCDE ; du Conseil de l'Europe ; de l'Union africaine ; et à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et ceux dont les membres sont accrédités auprès d'un État (36 groupes).



Les ambassadeurs francophones de New York rencontrent la Directrice générale de l'Unesco - 11 juillet 2014.

trentaine de candidatures francophones ont été diffusées au cours du premier semestre 2014 pour un soutien du Groupe francophone.

→ Initiatives du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles

Le Groupe, composé des représentants des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF en poste à Bruxelles auprès de l'Union européenne et du Royaume de Belgique, s'est doté, en février 2014, d'un règlement intérieur et de quatre groupes de travail théma-

tiques : diversité linguistique et culturelle, démocratie et droits de l'Homme, développement durable et coopération économique, politiques de voisinage et élargissement. Le Groupe est une instance de concertation et d'échange sur les projets et les agendas respectifs, et en particulier sur la situation du français et du multilinguisme au sein des institutions européennes.

Le Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles s'est impliqué dans l'organisation et l'animation de plusieurs conférences et tables rondes consacrées au multilinguisme dans les institutions européennes et a contribué à l'exécution et au suivi du programme de l'OIF « *Le français dans la diplomatie et la fonction publique* ». Il a de même participé à des événements thématiques consacrés au développement durable, à la coopération économique et à la gestion responsable de l'environnement dans l'espace francophone.

→ Initiatives du Groupe des ambassadeurs francophones de Genève

Une Déclaration du Groupe francophone préparée par les Missions permanentes de la France et du Gabon, co-présidents du Groupe de travail sur le multilinguisme, a été rendue publique lors du point consacré au multilinguisme pendant l'Assemblée générale de l'OMS qui s'est tenue du 19 au 24 mai 2014 à Genève. Cette déclaration a été l'occasion de rendre compte des efforts entrepris par l'OMS pour mettre en œuvre son plan d'action sur le multilinguisme, mais aussi de sensibiliser à l'écart qui subsiste entre l'anglais et les autres langues officielles dans la mise en ligne de données sur les sites Internet, ainsi que sur l'importance du multilinguisme dans le recrutement du personnel de l'organisation.

La réunion du Groupe des ambassadeurs francophones du 22 mai 2014, qui a reçu le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Monsieur Guy Ryder, a inscrit dans son ordre du jour un point sur la situation du multilinguisme au sein de l'OIT, afin de définir une stratégie collective du groupe francophone — et ce en concertation avec le groupe hispanophone — en vue de la prochaine session du conseil d'administration de l'OIT, qui devait se tenir à Genève du 30 octobre au 13 novembre 2014. En effet, l'OIT a proposé à son conseil d'administration, le 18 mars 2014, une modification du statut du personnel, supprimant l'obligation de maîtriser deux des trois langues officielles pour les candidats aux postes vacants dont la langue maternelle n'est pas l'une de ces trois langues ; une décision qui consacrerait de fait la prééminence de l'anglais.

Le Groupe et la Représentation permanente de l'OIF à Genève, à l'occasion des déclarations prononcées dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'Homme (CDH), se font une obligation de rappeler systématiquement l'importance de promouvoir et de garantir le multilinguisme dans les travaux du Conseil chaque fois qu'un document officiel servant de base à un débat n'a pas été publié dans les six langues officielles des Nations unies.

44. <http://sustainabledevelopment.un.org>

45. <http://www.se4all.org>

→ Initiatives du Groupe des ambassadeurs francophones d'Addis-Abeba

Le Groupe des ambassadeurs francophones, de concert avec son Comité de coordination, et avec le soutien de la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), a organisé un séminaire sur « *La promotion du multilinguisme* », le 26 septembre 2013.

Ce séminaire avait un double objectif : dresser un état des lieux objectif sur le respect du multilinguisme et le statut de la langue française dans les organisations internationales (et instances) à Addis-Abeba et présenter des outils qui pourraient être mis en place pour améliorer cette situation.

Ce séminaire a été suivi d'une série de consultations menées par le Groupe des ambassadeurs francophones, entre octobre et novembre 2013, en vue de développer des mécanismes susceptibles d'améliorer la place du français et le respect du multilinguisme. À l'issue d'une réunion plénière du Groupe organisée le 27 novembre 2013, trois mécanismes ont été adoptés par consensus : un plan d'action⁴⁶ pour renforcer l'utilisation du français et promouvoir le multilinguisme à l'Union africaine ; un plan de veille, d'alerte et de réponse ; une charte pour promouvoir la langue française et le multilinguisme auprès des organisations et instances présentes à Addis-Abeba.



Séminaire sur « *la promotion du multilinguisme* » à Addis-Abeba.

Les associations de promotion du multilinguisme

→ Le site de la présidence italienne du Conseil de l'UE, initialement annoncé exclusivement en anglais et en italien, est désormais disponible en français⁴⁷. Ceci est, entre autres, le fruit de la mobilisation de quatre associations européennes (l'Observatoire européen du plurilinguisme — OEP ; la délégation bruxelloise de l'Association de

défense de la langue française — DLF-Bruxelles-Europe ; l'association de défense de la langue allemande — VDS ; et l'Association pour la diffusion de la langue et de la culture italienne — ASSODILIT), qui se sont unies pour écrire⁴⁸ au Premier ministre italien, Matteo Renzi, et le convaincre de respecter la pratique des présidences antérieures et l'esprit des institutions européennes, dont la devise est « Unis dans la diversité », avec un site accessible dans au moins quatre langues : la langue de la présidence, à laquelle s'ajoutent l'allemand, l'anglais et le français. Si l'on regrette l'absence de la version allemande du site, on a apprécié la réactivité de l'Italie.

De même, ces quatre associations, en coopération avec des associations allemandes, espagnoles et italiennes, s'étaient mobilisées lors des élections européennes en écrivant aux candidats à la présidence de la Commission européenne pour les sensibiliser à la situation linguistique « désastreuse » de la Commission et les prier d'engager des actions fortes en faveur du multilinguisme s'ils venaient à être élus.

→ L'association ATHENA (Association pour la défense des langues officielles de la Communauté européenne) a écrit, en avril 2014, au président de la Commission européenne, pour appeler son attention sur l'attitude de l'un de ses agents, qui s'était permis de qualifier l'italien de « langue exotique ». Le courrier incite le Président à s'assurer que les agents et fonctionnaires reçoivent une formation adéquate sur les statuts et règlements de l'institution qu'ils servent.

De nombreuses personnes, de différentes nationalités, ont également réagi contre cette attaque à l'encontre de l'italien en adressant directement un courrier à l'agent intéressé, et notamment le président de l'Institut européen des relations internationales et le directeur de l'Academia Diplomatica Europaea.

→ L'OIF apporte son soutien à l'Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI)⁴⁹, fondée en 2007. Parmi les buts poursuivis figurent en bonne place le soutien à l'emploi du français au sein des organisations internationales et la défense des valeurs de la Francophonie. De nombreuses actions ont été menées par l'AFFOI depuis sa création, dont la publication d'un manifeste sur la diversité ou l'organisation de Journées du français dans les organisations internationales.

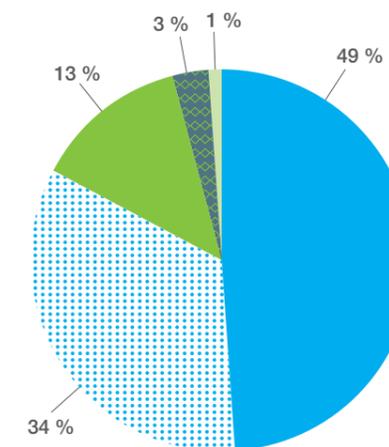
AFFOI-monde est désormais dotée de deux opérateurs lui permettant une plus grande marge de manœuvre dans ses actions (l'AFFOI était en effet limitée par le devoir de réserve de ses membres fonctionnaires internationaux) : l'Assemblée des citoyens francophones pour les organisations internationales (ACFOI) et l'Assemblée des jeunes francophones pour les organisations internationales (AJFOI). Ainsi, AFFOI-monde a déposé une plainte en

octobre 2013, auprès du médiateur européen, contre la Commission européenne, à propos d'un appel à candidatures visant à mettre en place une plate-forme de travail sur la bonne gouvernance dans le domaine fiscal, et qui exigeait une parfaite maîtrise de l'anglais.

L'AFFOI publie également des études sur l'usage des langues : après une étude sur la question du recrutement à l'ONU en 2012⁵⁰, elle a réalisé en 2013, à la demande de la Direction de la langue française et de la diversité linguistique de l'OIF, une série d'analyses des pratiques constatées sur les sites Internet de plus de 200 organisations internationales, dans un document intitulé « *Rapport synthétique des analyses des pratiques linguistiques appliquées aux sites Internet des organisations internationales* ».

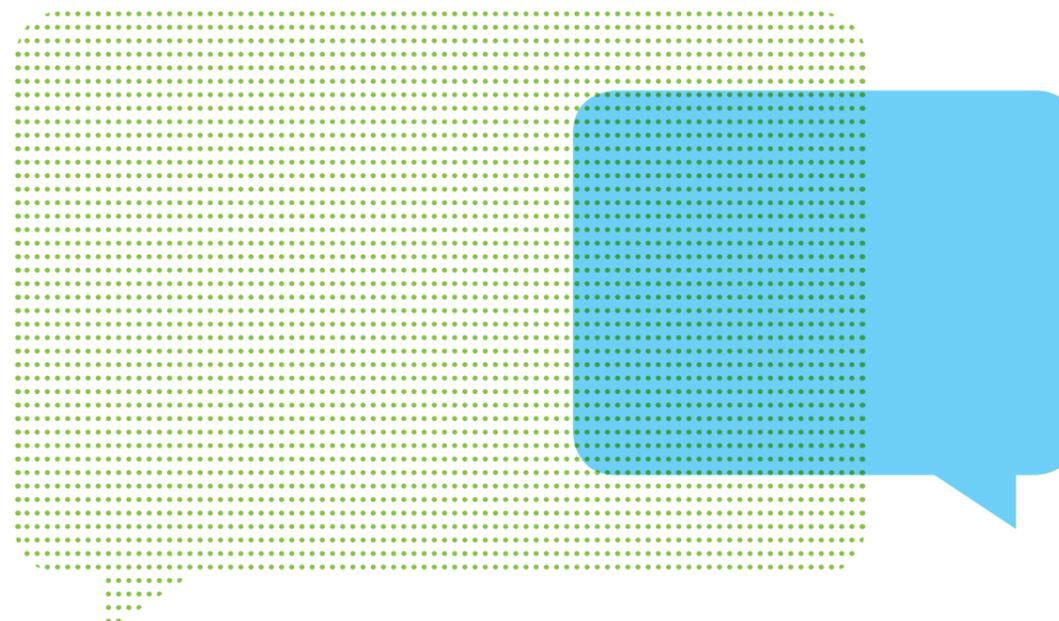
Quelques constats et conclusions de cette étude : globalement, l'anglais reste prédominant, s'agissant tout particulièrement de ce qui a trait aux informations quotidiennes, aux recrutements et aux réseaux sociaux. Si le constat est sévère pour les organisations internationales techniquement très spécialisées, certains autres domaines (le droit international par exemple) reflètent une plus grande diversité.

Diversité linguistique des sites des organisations internationales



Total des sites répertoriés : 277

- Sites Internet diversifiés
- Sites Internet seulement en anglais
- Sites Internet français/anglais seulement
- Sites Internet anglophones offrant quelques informations dans d'autres langues
- Sites Internet seulement en Français



46. Voir annexe 5.

47. <http://www.italia2014.eu/fr>

48. http://observatoireplurilinguisme.eu/images/International/Institutions/brief_an_renzi-4b.pdf

49. <http://www.affoimonde.org>

50. Voir le 3^e Document de suivi du Vade-Mecum, OIF, 2012, p. 25 et suivantes.

Chapitre 2

► ACTIONS DES ORGANISATIONS

Mesures adoptées et initiatives prises par l'ONU et ses institutions spécialisées visant à rétablir un équilibre linguistique ou à promouvoir le multilinguisme

→ **L'Assemblée générale des Nations unies a adopté par consensus, le 24 juillet 2013**, la résolution sur le multilinguisme (A/RES/67/292), consacrant une nouvelle fois le multilinguisme comme un principe fondamental pour la réalisation des objectifs de l'ONU. Examinée tous les deux ans, cette résolution renforce la mise en œuvre effective du multilinguisme et met en lumière les principaux défis rencontrés dans ce cadre. Elle se réfère aux multiples activités et initiatives engagées par les Nations unies, au siège de l'Organisation comme sur le terrain.

La résolution 2013 se présente comme un texte renforcé, tant sur le plan de sa substance que de sa structure. Elle est, en effet, désormais articulée autour de sept enjeux : multilinguisme en général et rôle du Secrétariat / rôle du Département de l'information sur le plan du multilinguisme / sites Internet et autres outils de communication électroniques / documentation et services de conférence / gestion des ressources humaines et formation du personnel / services linguistiques / bureaux extérieurs et opérations de maintien de la paix.

La résolution insiste sur le principe fondamental d'égalité des six langues officielles des Nations unies. Elle souligne la responsabilité du Secrétariat en matière d'intégration du multilinguisme dans ses activités. Elle demande par ailleurs au Secrétaire général de continuer à développer un réseau de référents appelés à aider le coordonnateur pour le multilinguisme à appliquer de manière efficace et systématique les résolutions pertinentes dans l'ensemble du Secrétariat, ainsi que d'appuyer une approche coordonnée du multilinguisme au sein du système des Nations unies en tenant compte des recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme.

La résolution salue les journées consacrées par l'ONU à chacune des langues officielles afin de sensibiliser les fonctionnaires à leur utilisation. Le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, est également la Journée de la langue française à l'ONU.

Enfin, le texte se félicite de l'action menée en faveur du multilinguisme par les organisations internationales partenaires fondées sur le partage d'une langue commune et prend note des efforts de communication des Nations unies dans des langues non officielles de l'Organisation.

→ 36^e session du Comité de l'information de l'Assemblée générale des Nations unies, 28 avril - 9 mai 2014

À l'issue de deux semaines de négociations internes, notamment sur la question du multilinguisme et des nouveaux moyens de communication, le Comité de l'information, à la fin de sa 36^e session, a adopté un rapport qui insiste sur la mise en œuvre du multilinguisme et qui contient deux projets de résolution établissant les priorités du Département de l'information des Nations unies. Le projet de résolution sur les politiques et activités de l'ONU en matière d'information se réfère largement à la résolution sur le multilinguisme. Pour ce qui concerne les sites Internet, il invite à une meilleure coordination entre les Départements du Secrétariat qui fournissent les contenus, le Département de l'information (DPI) et le Bureau des technologies de l'information et de la communication. Il invite également le DPI à réduire l'écart entre l'utilisation des réseaux sociaux de l'ONU en anglais et dans les autres langues.

S'agissant des communiqués de presse, le système actuel est maintenu : publication des communiqués dans les deux langues du Secrétariat, le français et l'anglais. Des dynamiques sont toutefois à l'œuvre pour la publication dans une troisième langue, l'espagnol. Le projet de résolution demande notamment au Département de l'information de concevoir une stratégie pour que les communiqués de presse quotidiens soient diffusés dans les six langues officielles, « par des moyens innovants » et « dans les limites des ressources existantes ».

Enfin, la Présidente du Comité de l'information a proposé la création d'un « Groupe des amis de la présidence » dédié au multilinguisme, dont les objectifs et la composition ne sont toutefois pas encore précisés. La Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New-York a fait connaître à la présidence du Comité de l'information son souhait de s'impliquer étroitement dans les travaux de ce Groupe. Elle a également appelé les Missions permanentes francophones à participer à ses travaux.

→ **Dans sa résolution 2149 du 10 avril 2014 créant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)**, « le Conseil de sécurité décide qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendra initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, un effectif de police de 1 800 hommes et 20 agents pénitentiaires. Le Conseil de sécurité prie par ailleurs le Secrétaire général de recruter le personnel qualifié (...) justifiant (...) des aptitudes linguistiques requises (...) compte tenu de la nécessité de communiquer des informations et d'apporter une assistance technique de la manière la plus accessible possible aux intéressés ».

Ces dispositions (paragraphe 20 de la résolution) prenant en considération de façon explicite la dimension linguistique sont sans précédent dans une résolution du Conseil de sécurité créant une opération de maintien de la paix.

Un Guide Pratique sur les candidatures aux postes de policiers dans les OMP

Le 8 avril 2014, la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New York, avec la contribution de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (UNPOL), a procédé au lancement du « Guide pratique sur les candidatures aux postes de policiers au sein du Secrétariat des Nations unies et dans les opérations de maintien de la paix ».

Ce guide pratique présente les procédures et les modalités de candidature aux différents postes, ainsi que des conseils pratiques destinés à accompagner les futurs candidats. Il a été réalisé en partenariat avec la police de l'ONU (UNPOL) et le réseau international francophone de formation policière Francopol.

La manifestation s'inscrivait dans le cadre des efforts de la Francophonie visant à renforcer la participation francophone aux opérations de maintien de la paix. Les participants (conseillers militaires, conseillers de police et experts chargés des opérations de maintien de la paix des missions permanentes francophones auprès des Nations unies) se sont d'ailleurs félicités des progrès enregistrés dans ce domaine, prenant l'exemple de la Minusma (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), qui compte aujourd'hui plus de 80 %⁵¹ de contingents francophones.

→ **Au sein du Secrétariat des Nations unies, le Département de l'information (DPI) et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DAGGC) sont les plus concernés par le multilinguisme** : le premier du fait de ses responsabilités particulières en matière de mise en œuvre du multilinguisme, et le second, parce que le régime linguistique et les règlements intérieurs des organes lui imposent des obligations. Le DAGGC ne publie officiellement les documents des Nations unies que lorsque toutes les versions linguistiques sont disponibles. Il met à la disposition des organes délégués, pour leurs réunions officielles et, selon leurs disponibilités, pour leurs réunions informelles, des services d'interprétation dans les six langues officielles. Il assure la publication des procès-verbaux de séance dans les six langues. Le DPI fournit quant à lui de

très nombreux services multilingues : sites Internet de l'ONU, Radio des Nations unies, Télévision des Nations unies, Centre d'actualités, Webcast, etc.

Toutefois, il faut noter que même au sein de ces deux Départements, la tendance est à l'effritement de la parité des langues, du fait, notamment, qu'ils sont dépendants des autres Départements. Le DAGGC n'est pas en mesure d'assurer la traduction de nombreuses résolutions avant adoption, du fait des retards pris dans les négociations. À cela s'ajoutent les soumissions tardives des documents des différents Départements au DAGGC pour traduction. Il en résulte que les États membres prennent connaissance des rapports en anglais (« copies avancées »), les autres versions linguistiques n'étant disponibles qu'avec du retard. Le DPI développe quant à lui constamment de nouveaux outils (utilisation croissante des réseaux sociaux, développement d'applications mobiles, etc.). Il en découle que la parité des six langues officielles des Nations unies n'est pas toujours respectée, les ressources affectées à ces différents projets n'étant pas systématiquement réparties au profit des différentes langues.

→ **L'Organisation des Nations unies à Genève (ONUG)** a réalisé les actions suivantes en matière de multilinguisme.

- Dans le domaine de l'information et de la communication, le site Internet est presque entièrement bilingue et la plupart des informations publiées le sont dans les deux langues, y compris les résumés des réunions du Conseil des droits de l'Homme et de la Conférence sur le désarmement, préparés après chaque séance de ces organes. En 2013, 103 868 visiteurs ont suivi la visite guidée offerte en 13 langues. Toutes les activités pédagogiques et les programmes d'information à l'intention des écoles et des universités (73 programmes pour environ 2 500 étudiants en 2013) sont proposés dans

Nomination de « point focal multilinguisme » à Genève

Afin de prendre en compte les problématiques liées à la question du multilinguisme, des organisations onusiennes genevoises ont nommé des « points focaux multilinguisme » : à l'ONUG, au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, à l'Organisation météorologique mondiale, à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Union internationale des télécommunications. Ces points focaux servent de relais aux États membres, qui peuvent ainsi faire part de leurs préoccupations et suggestions en matière de multilinguisme, des problèmes auxquels ils sont confrontés, et être informés des actions entreprises par l'organisation.

51. <http://reffop.francophonie.org>

les deux langues. Sur le plan de la communication interne, toutes les circulaires administratives et autres communications avec les membres du personnel sont toujours publiées dans les deux langues de travail. En 2014, l'ONUG a lancé son nouvel Internet qui diffuse des informations dans ces deux langues.

- Dans le domaine de la documentation et des services des conférences, toutes les réunions officielles au Palais des Nations se déroulent avec interprétation en six langues. Ainsi, en 2013, l'ONUG a fourni l'interprétation pour 2727 réunions, un record absolu. Plus d'une cinquantaine de bureaux ou départements soumettent à l'ONUG des documents à traduire, reproduire et distribuer. En 2013, l'ONUG a traduit ou révisé plus de 350 000 pages de documents, provenant aux deux tiers du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

→ À l'Unesco, un mémo du Bureau de la Directrice générale en date du 16 juillet 2014 rappelle aux responsables de secteurs des programmes que l'anglais et le français sont les deux langues de travail de l'organisation et leur demande, en matière de publication, de redresser, en faveur du français, l'actuel déséquilibre linguistique.

→ L'OMS, dans son rapport de situation à la 67^e Assemblée mondiale de la santé, datant du 21 mars 2014, a détaillé la mise en œuvre de son plan d'action sur le multilinguisme et décrit les efforts réalisés. Ces derniers ont principalement consisté à développer le contenu multilingue sur le site Internet de l'Organisation, notamment par la mise à disposition de l'ensemble du contenu institutionnel dans les six langues officielles et par la réduction de l'écart entre l'anglais et les autres langues dans la disponibilité du contenu technique du site Internet, et à mettre en place des formations linguistiques gratuites pour les membres du personnel.

L'OMS interpellée dans sa communication sur le virus Ebola

Lors d'un entretien avec la presse internationale accréditée auprès des Nations unies à Genève, l'OMS a été interpellée sur ses communiqués exclusivement rédigés en anglais sur le virus Ebola. Et même si le porte-parole de l'organisation a tenté de renvoyer la responsabilité sur les services de traduction de l'OMS, « à qui sont transmis tous les documents originaux en anglais pour la mise à la disposition du public de la version française », l'OMS n'a pas échappé au rappel de son obligation de rendre ses publications disponibles autant en anglais qu'en français. Il a notamment été notifié aux responsables de la santé mondiale la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/63/306 du 9/9/2009).⁵²

→ L'ONUSIDA a mis à disposition, en langue française, tous les documents relatifs à la 33^e réunion du Conseil de coordination du programme, qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 2013, permettant aux pays francophones une préparation optimale des réunions ainsi que des contributions substantielles au débat lors du Conseil.

→ La mesure la plus notable est, sans aucun doute, celle prise par le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), M. Carlos Lopes. En effet, dans sa circulaire de février 2013 sur « L'usage des langues à la CEA », il est énoncé que tous les documents (circulaires, annonces, publications, notes d'orientation, ainsi que le site Internet) seront automatiquement disponibles dans les deux langues de travail, le français et l'anglais. De même, il est rappelé que les fonctionnaires peuvent communiquer dans la langue de travail de leur choix. Par ailleurs, les services de traduction et d'interprétation doivent répondre aux besoins des États membres.

Cette nouvelle politique, adoptée par M. Carlos Lopes peu de temps après son arrivée, a entraîné un réel et profond changement, reconnu par tout un chacun. En interne, dans le cadre du travail quotidien, les fonctionnaires francophones sont plus à l'aise pour travailler en français, et tous les documents, ainsi que le site de la CEA, sont désormais disponibles dans les deux langues de travail. De même, Carlos Lopez délivre ses discours et prend la parole systématiquement en anglais et en français.

Les initiatives de l'Union européenne

→ L'usage majoritaire de l'anglais à la Commission européenne ne l'empêche pas de faire montre d'un véritable volontarisme en ce qui concerne ses recommandations et encouragements dans l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs et universitaires des États membres, conformément aux objectifs de Barcelone (connaissance de deux langues étrangères en plus de la langue maternelle). En témoignent les programmes qu'elle a soutenus ou soutient encore : « Lingu@net World Wide/Lingu@net réseau mondial » ; « Les langues dans un réseau d'excellence européenne » ; « Dynamique des langues et gestion de la diversité (DYLAN) » ; « Communication multilingue (MULTICOM) » ; « Les langues en Europe - Théorie, politiques et pratiques » ; « Alliance technologique pour une Europe multilingue » ; « Plate-forme des entreprises pour le multilinguisme » ; « Plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme en Europe » ; « Promotion, mise en œuvre et cartographie des stratégies de communication linguistique et interculturelle » ; « Poliglotti4.EU » ; « Les langues dans les communautés urbaines - Intégration et diversité en Europe » ; « Modularisation des compétences de

communication académique multilingue et multiculturelle » ; « L'Europe riche de ses langues (LRE) »⁵³.

→ Le rapport présenté par le député européen François Alfonsi sur les langues en danger a été adopté à l'unanimité par la commission de la culture du Parlement européen le 18 juin 2013. Ce rapport déplore les coupes drastiques dans les budgets alloués à la promotion de la

diversité linguistique au cours de la dernière décennie. Il appelle l'UE et ses États membres à « engager sans réserve une politique de protection et de promotion des langues en danger qui soit à la hauteur de l'enjeu de la préservation de la diversité du patrimoine linguistique et culturel européen en soutenant des politiques ambitieuses de protection des langues en danger au sein des communautés linguistiques concernées. »

Chapitre 3

► ACTIONS MENÉES PAR L'OIF

Sensibilisation aux enjeux du multilinguisme

Des outils au service des États membres

Depuis 2011, l'Observatoire de la langue française met à la disposition des délégués francophones des outils pratiques pour faciliter la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales : après le « Guide de mise en œuvre du Vade-mecum » publié en mars 2011, sa version synthétique, intitulée « Assurer au quotidien la place du français », a été diffusée en 2012.

L'animation de séminaires de sensibilisation auprès des Groupes d'ambassadeurs francophones, organisés sur le thème de la promotion du multilinguisme à Genève, New York et Addis-Abeba par la Direction de la langue française et de la diversité linguistique de l'OIF en concertation avec les Représentations permanentes tout au long de l'année 2012, a fait ressortir la nécessité de définir une stratégie pour un rapprochement avec les autres aires linguistiques. C'est pour cette raison que l'Observatoire de la langue française a été chargé de la rédaction d'une adaptation multilingue du guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum. Ce nouveau guide de mise en œuvre du multilinguisme dans les organisations internationales intitulé « Comment mettre en pratique la diversité linguis-

tique » a été édité, en 2013, en version bilingue, dans les cinq autres langues officielles des Nations unies, ainsi qu'en allemand, en portugais et en swahili.

Une version allemande du guide de mise en œuvre du multilinguisme dans les organisations internationales

À l'occasion de la Journée européenne des langues, le 26 septembre 2014, l'OIF a publié et mis en ligne la version bilingue allemand/français du Guide de mise en œuvre du multilinguisme dans les organisations internationales. Cette nouvelle version vient compléter la collection des guides bilingues déjà disponibles. L'OIF réaffirme ainsi son attachement à la diversité linguistique dans les enceintes internationales et au sein des Institutions européennes où l'allemand est l'une des trois langues de travail de la Commission européenne aux côtés de l'anglais et du français.



52. http://francophonie.ch/nouvelle_detail_francophonu.php?pk_news=2434

53. Voir l'annexe 8 : rapport de la DGLFLF 2013, pages 150 à 153.

Coopération avec les trois espaces linguistiques : hispanophones, lusophones et francophones

L'OIF a réuni à Paris, le 11 décembre 2013, les Secrétaires généraux et exécutif des Trois espaces linguistiques (TEL)- États ibéro-américains, Communauté des pays de langue portugaise et Francophonie- qui ont signé à l'issue de cette rencontre une déclaration réaffirmant l'importance de la diversité linguistique et culturelle, indispensable levier du développement durable, ainsi que leur volonté d'accentuer la coopération entre leurs organisations respectives.

Dans son allocution introductive, Abdou Diouf a évoqué les actions menées par l'OIF en faveur du multilinguisme, rappelant que celles-ci s'inscrivent dans le cadre plus large « du droit au respect et à la libre expression des peuples dans leurs différences » d'où la nécessité de se mobiliser et de poursuivre ce dialogue entamé il y a 12 ans entre les TEL et de l'élargir à d'autres aires linguistiques, comme le suggère la déclaration adoptée. Le texte⁵⁴ pose également les bases de la coopération des TEL pour les années à venir, en particulier dans les domaines suivants : la promotion du multilinguisme sur la scène internationale ; la valeur économique des langues ; le rôle des langues dans l'enseignement supérieur et la recherche ; le multilinguisme dans l'univers numérique, la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le 26 septembre 2013, les TEL ont diffusé un message « Pour une Europe multilingue » afin de sensibiliser les États et les responsables des institutions européennes à l'importance de la promotion des langues.

La rencontre a été précédé d'un colloque intitulé « Les Trois espaces linguistiques et la mondialisation » qui a souligné le rôle que pourraient jouer le français, le portugais et l'espagnol dans le nouvel équilibre linguistique lié à la multipolarité des relations internationales.



De g. à d. : Enrique Iglesias, Secrétaire général ibéroaméricain (SEGIB), Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et Murade Isaac Miguigy Murargy, Secrétaire exécutif de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP).



Le 26 septembre 2013, les TEL ont diffusé le message « pour une Europe multilingue » afin de sensibiliser les États et les responsables des institutions européennes à l'importance de la promotion des langues.

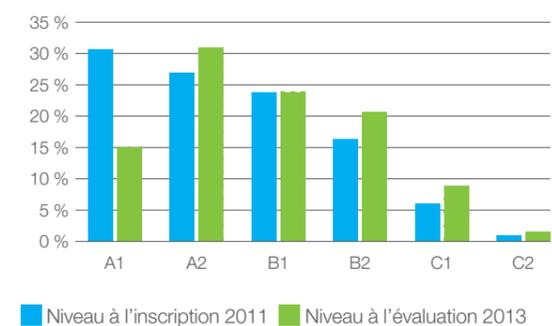


Des formations professionnelles à destination des fonctionnaires internationaux ou nationaux en charge de dossiers internationaux

Afin d'accompagner ses États qui n'ont pas le français comme langue officielle, l'OIF s'est engagée, depuis 2002, dans un vaste programme de renforcement des compétences en langue française des fonctionnaires et diplomates pour qui le français est une langue étrangère. Sur la base d'accords de partenariat, des plans nationaux de formation pour les agents en charge de dossiers européens et internationaux ont été déployés dans les administrations centrales ou les représentations permanentes de plus de 24 États membres ou observateurs de la Francophonie. L'OIF propose des moyens d'intervention variés, allant de la mobilisation politique à l'édition d'outils pédagogiques, en passant par la sensibilisation et la formation linguistique ou professionnelle : cours de français de spécialité (français des relations internationales, juridique, etc.) ou sur objectifs spécifiques (présider une réunion, présenter une position, etc.) dispensés dans les capitales nationales ainsi qu'à Bruxelles et Addis-Abeba, séjours en immersion linguistique en Belgique, en France et à La Réunion, préparations aux concours de la fonction publique européenne, séminaires sur des thématiques d'actualité internationale, ou encore ateliers spécialisés axés sur les métiers de la diplomatie.

Parallèlement, l'OIF soutient les établissements de formation, initiale ou continue, à la diplomatie et à la fonction publique, pour y renforcer l'enseignement, l'usage et la visibilité du français, comme à l'Académie diplomatique

Évolutions, entre 2011 et 2013, du niveau de compétence en langue française des bénéficiaires du programme de l'OIF « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » sur 25 pays, selon l'échelle de niveau du CECR*



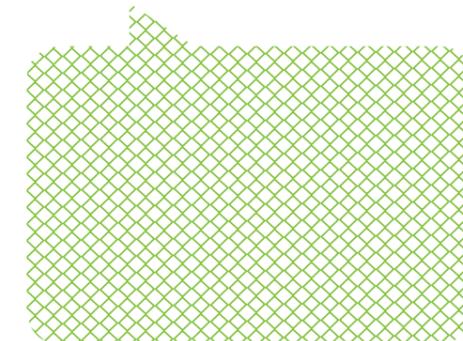
* Cadre européen commun de référence : http://www.coe.int/t/dg4/education/elp/elp-reg/Source/Global_scale/globalscalefrench.pdf

de Vienne, où une chaire francophone de sciences politiques européennes a été créée, ou au Collège d'Europe, où la présence d'une expertise francophone de haut niveau est soutenue lors du séminaire intensif annuel sur l'Union européenne.

Enfin, l'OIF encourage ses États partenaires à organiser des séminaires régionaux. Ces séminaires ont pour objectif de réunir des diplomates et fonctionnaires de l'espace francophone autour d'une question d'actualité choisie par les autorités nationales. Que ce soit sur les « Relations européennes et politiques de la mer en Méditerranée », « La gestion des conflits en Afrique » ou « L'expérience lituanienne de la présidence du Conseil de l'Union européenne », pour n'en citer que quelques-uns, des dizaines d'experts et (futurs) négociateurs ont eu l'occasion de développer leur expertise en français de la diplomatie et des relations internationales tout en échangeant avec leurs homologues d'autres pays francophones partageant les mêmes préoccupations professionnelles. Ces séminaires, qui rassemblent des représentants de dizaines de pays différents, connaissent un succès grandissant.

À travers ces actions, l'OIF veille au respect des équilibres linguistiques dans la conduite des affaires internationales tout en favorisant l'émergence de complicités francophones régionales autour de valeurs ou d'intérêts communs.

Évolution du nombre de séminaires techniques et professionnels en français de 2011 à 2013



Coopération avec les organisations internationales

L'OIF a signé avec certaines organisations un accord-cadre portant sur le renforcement de l'utilisation du français dans le cadre du multilinguisme.

→ Ainsi, l'OIF et la **Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)**, par exemple, ont renouvelé et enrichi leur coopération en mars 2012, permettant notamment la mise en place de cours de langue française destinés au personnel, la dotation (depuis 2008) des services du logiciel d'aide à la traduction « Trados » et l'organisation des stages de formation à ce logiciel à l'intention des traductrices et traducteurs. Grâce à cette coopération, des activités culturelles (ciné-club francophone) ont également vu le jour. Cet accès à la culture francophone participe pleinement de l'ouverture de la SADC à la diversité culturelle de la Francophonie dans une zone d'Afrique australe où le monde francophone (même africain) est peu connu.

→ Dans le même sens, un accord de coopération technique a été signé entre l'OIF et la **Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, en juillet 2012, portant entre autres sur le renforcement de l'usage du français et prévoyant un programme d'enseignement en présentiel du français des relations internationales, au bénéfice du personnel de la Commission et du Parlement de la CEDEAO.

→ Depuis 2008, l'OIF met à la disposition de la **Commission de l'Union africaine** un agent chargé de coordonner un plan d'action pour le renforcement de l'utilisation du français.

→ Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, et Angel Gurría, Secrétaire général de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, ont signé, le lundi 15 avril 2013, au Siège de l'OCDE à Paris, un protocole d'accord pour renforcer la coopération entre leurs institutions. Les deux Secrétaires généraux ont estimé qu'une collaboration, une coordination des initiatives et un partage d'informations entre l'OIF et l'OCDE portant sur les domaines de préoccupation conjoints, dont la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle, accroîtront l'efficacité de leurs initiatives en direction de leurs pays membres respectifs.

Dans la foulée de la signature de cet accord, les deux Secrétaires généraux ont parrainé une conférence, co-organisée par l'Association des fonctionnaires internationaux français (AFIFO) de l'OCDE et l'Assemblée des jeunes francophones pour les organisations internationales (AJFOI), sur le thème de l'« impact du multilinguisme et de ses conséquences bénéfiques sur la pensée et la création intellectuelle ».

Mobilisation de l'OIF et de ses États et gouvernements membres en faveur du multilinguisme à l'Irena

Les propositions de textes officiels créant l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) avaient, à l'origine, retenu l'anglais comme seule et unique langue de travail. Cette décision n'avait pas fait l'unanimité auprès des différentes délégations des pays non anglophones, en particulier la France, qui avait immédiatement saisi l'OIF pour porter un traitement multilatéral de la question de la diversité linguistique.

Cette solidarité francophone, renforcée par l'intense activité diplomatique déployée par le Secrétaire général de la Francophonie et les représentants de la France, du Luxembourg et de la Suisse, a abouti à la décision adoptée par consensus lors de la 1^{re} Assemblée en janvier 2011, de faire évoluer IRENA vers le multilinguisme.

Aussi, depuis la première Assemblée de l'IRENA en janvier 2011 et les années subséquentes, l'OIF, qui un statut d'observateur, a-t-elle systématiquement organisé, avec l'appui de l'ambassade de France aux Émirats arabes unis, des réunions de concertation francophone portant sur le multilinguisme au sein de cette organisation et sur le partenariat technique OIF-IRENA. La dernière a eu lieu en marge de la 4^e Assemblée de l'IRENA qui s'est tenu les 18-19 janvier 2014 à Abou Dabi (Émirats Arabes Unis). Ces réunions ont permis d'accorder les voix des francophones sur la nécessité pour l'IRENA d'adopter le multilinguisme, comme aux Nations unies.

Les démarches de l'OIF et de ses États membres pour aboutir à la mise en œuvre effective de la décision sur le multilinguisme et à l'établissement d'un partenariat formel entre l'OIF l'IRENA se poursuivent.

→ L'OIF entretient, à travers sa Représentation permanente à Bruxelles, des relations étroites et privilégiées avec le **Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**, grâce à un accord-cadre de coopération conclu en 1997 et renouvelé en 2002. Les deux organisations ont en effet des intérêts et des objectifs communs, notamment la coopération Sud-Sud et l'aide publique au développement.

Par ailleurs, le Groupe ACP est l'institution internationale qui respecte le mieux, à Bruxelles, le statut du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, et la place qu'occupe ce groupe dans la politique extérieure de l'Union européenne lui confère un rôle déterminant dans la promotion du multilinguisme.

Le Secrétariat des ACP a récemment proposé de mettre à disposition du programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique », mis en œuvre à travers l'Alliance française de Bruxelles, des locaux équipés au sein même de l'Organisation, afin de faciliter la participation des diplomates et fonctionnaires intéressés.

À noter que l'équipe dirigeante de cette organisation sera renouvelée en février 2015, avec la nomination d'un Secrétaire général et de quatre sous-secrétaires généraux, ce qui constitue une occasion pour l'OIF de soutenir des candidatures francophones.

Table ronde organisée par l'OIF et l'ONUG sur le thème « Technologie, innovation, multilinguisme »

L'OIF et l'ONUG ont organisé conjointement au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 3 avril 2013, une Table ronde sur le thème « **Technologie, innovation et multilinguisme** ».

Les représentants de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Union postale universelle (UPU), de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont participé à cette Table ronde, qui était animée par Mme Corinne Momal-Vanian, Directrice du Service de l'information des Nations unies à Genève.

Les valeurs du multilinguisme et les bénéfices qui peuvent en être tirés en termes de progrès technologiques ont été identifiés ; les intervenants à la Table ronde ont attiré l'attention sur la nécessité de **veiller à ce que l'innovation n'aille pas à l'encontre du multilinguisme** et contribue plutôt à sa promotion. Dans ce contexte, un outil s'est clairement imposé à la réflexion de chacun : les **technologies** de l'information et de la communication (TIC) et plus particulièrement **Internet**.

La Table ronde a fait clairement apparaître que le multilinguisme est vecteur d'innovation mais aussi que sa relation avec la technologie n'est pas à sens unique puisque la technologie peut à son tour devenir un formidable outil de promotion de la diversité et des langues.

Par ailleurs, la discussion avec les représentants des États, de la société civile et de la presse a montré que d'importantes attentes subsistent en matière de promotion du multilinguisme, y compris dans les organisations internationales et plus particulièrement dans les informations qu'elles diffusent.

Les réseaux soutenus par l'OIF⁵⁵

Lancement du réseau des anciens bénéficiaires du projet « Jeunes experts francophones »

La Direction de la langue française et de la diversité linguistique de l'OIF a organisé à Paris, les 2 et 3 décembre 2013, une rencontre à laquelle étaient conviés les anciens bénéficiaires du projet « Jeunes experts francophones », avec l'objectif de les constituer en réseau.



Réunion des anciens bénéficiaires du projet « Jeunes experts francophones » au siège de l'OIF en décembre 2013.

Les travaux se sont déroulés au siège de l'OIF. Ils se sont articulés autour de quatre tables rondes en plénière, qui ont permis de présenter les missions de l'OIF ainsi que les actions des opérateurs directs des Sommets, et d'aborder la problématique de la communication et des relations avec les autres organisations internationales. Deux ateliers thématiques ont par ailleurs été proposés aux participants : l'un sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'autre sur la Francophonie économique et le développement durable.

Témoignage d'un ancien jeune expert

M. Yasser Saad, Administrateur principal chargé de la protection au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Alger.

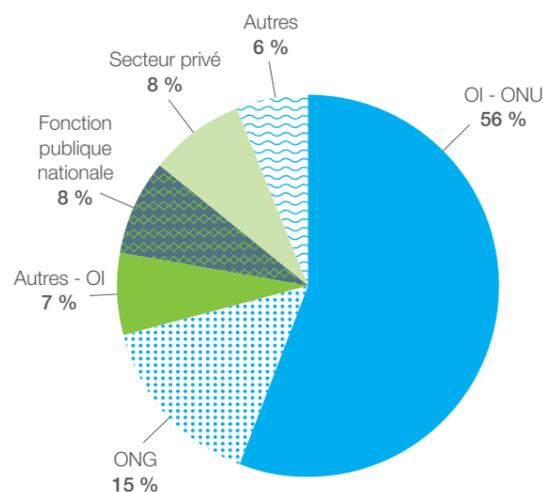
« ... Nous pouvons faciliter le partenariat et les alliances stratégiques entre nos organisations et l'OIF... Agir comme relais d'information... Nous pouvons mener à travers nos compétences respectives des activités de promotion du français dans nos divisions, départements, pays... »

À l'issue de deux jours d'échanges, il a été convenu de formaliser la mise en place d'un réseau des experts francophones, qui, suivant un plan d'action général et une feuille de route annuelle et détaillée, aura pour mission de :

- mobiliser l'expertise francophone présente dans les organisations internationales pour renforcer l'influence de la Francophonie en leur sein et servir ses idéaux ;
- intensifier les échanges entre membres du réseau et promouvoir le multilinguisme ;
- contribuer à la réflexion stratégique de la Francophonie.

La création de la cellule de New York du réseau des anciens « Jeunes experts francophones » a été officialisée en juin 2014 par la mise en relation du réseau avec la Représentation permanente de l'OIF après des Nations unies à New York (RPNY) et les membres du Groupe des ambassadeurs francophones.

Répartition des anciens jeunes experts par secteur d'activité



Historique du projet « Jeunes experts francophones »

Le projet « Jeunes experts francophones » mis en place en 1999 par l'OIF à la suite du Sommet de Hanoï consistait à prendre en charge, pour une année reconductible une fois, la rémunération et tous les frais d'affectation dans une organisation internationale d'un jeune francophone, placé à un grade de professionnel (P2) à un poste jugé stratégique du point de vue de la Francophonie (ressources humaines, information, politique).

Le résultat attendu de l'action était le renforcement de la présence et de la détermination francophones (défense du statut et de la présence du français dans les réunions de travail et les documents, travail en réseau francophone) dans les organisations internationales.

Ainsi, pour la période 1999-2004, 55 jeunes, entre 25 et 32 ans, issus des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de l'OIF, ont été mis à disposition d'institutions ou départements des Nations unies (HCR, CNUCED, HCDH, UNITAR, PNUD, PNUE, etc.), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des migrations, de la Fédération internationale de la Croix-rouge, du Bureau international du travail et du Secrétariat général des pays ACP.

Sur les 55 affectations réalisées, il y a eu 37 recrutements (soit 67 %) dans l'organisation d'accueil.

33 personnes sont à ce jour en poste dans une organisation internationale ou régionale (dont 29 dans le système des Nations unies), à des niveaux allant de P4 à D1. Les autres experts ont intégré leur administration nationale (on compte 2 ministres), des institutions bancaires internationales, des organisations non gouvernementales, etc.

Quel que soit leur secteur d'activité, la plupart d'entre eux occupent aujourd'hui des postes à responsabilité.

Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC)

La promotion de la langue française au sein des organisations internationales est indissociable du bon fonctionnement des services de **traduction et d'interprétation** de ces instances.

Les organisations internationales étant confrontées à une pénurie de traducteurs et interprètes qualifiés, accentuée, d'une part, par le départ à la retraite de toute une génération d'interprètes-traducteurs, et, d'autre part, par des restrictions budgétaires, l'OIF a initié, dès le début de l'année 2013, un réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC).

Ce réseau⁵⁶, créé dans le sillage du « *Projet africain en interprétation et traduction* »⁵⁷, vise un double objectif :

- par le biais d'ateliers de formation continue et d'accréditation, constituer un vivier de traducteurs et interprètes qualifiés et plus « visibles », dans lequel les organisations partenaires puissent pour répondre à leurs besoins et renforcer la présence du français comme langue officielle et de travail ;
- établir des partenariats avec des universités spécialisées du continent pour la formation de jeunes boursiers ressortissants de pays de l'OIF, qui seront par la suite placés au sein des institutions partenaires.

Pour répondre à ces objectifs, l'OIF a conclu, en février 2014, un partenariat avec l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ASTI) de l'Université de Buéa au Cameroun, pour un programme de mobilité au bénéfice de jeunes francophones du continent africain.

Ainsi, à l'initiative de l'OIF, un jury international composé de deux membres issus respectivement de la Commission européenne et de l'ASTI, a sélectionné une dizaine d'étudiants qui suivent, depuis le mois d'octobre 2014, à l'ASTI, et à l'aide d'une bourse d'études, un master en traduction et interprétation. Les lauréats seront ensuite placés dans les organisations africaines partenaires de la Francophonie (Union africaine, CEDEAO, etc.), répondant ainsi aux besoins identifiés dans ces dernières.

Par ailleurs, en juillet 2014, l'OIF a organisé, à Addis-Abeba, à la Commission de l'Union africaine, un atelier de perfectionnement à destination d'une dizaine d'interprètes permanents et indépendants, animé par des experts issus respectivement de l'OCDE, de la Commission européenne et de l'Union africaine. Au terme de cet atelier, les participants se sont vu valider leurs compétences par une accréditation personnalisée leur permettant ainsi d'intégrer le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC).

Enfin, l'OIF et l'AUF, en partenariat avec la Commission européenne, soutiennent la création du Pôle francophone du PAMCIT à l'Université Gaston Berger, à Saint-Louis du Sénégal, qui verra le jour en janvier 2015 après l'adoption des *curricula* d'enseignement en traduction et interprétation aux standards des universités du PAMCIT.

56. Ce réseau est composé de professionnels de la traduction et de l'interprétation de conférence qui détiennent une expertise confirmée en la matière et dans la formation de formateurs, de traducteurs et interprètes de conférence en exercice et ayant le français dans leur combinaison linguistique, et de jeunes diplômés en traduction et interprétation issus d'universités reconnues et partenaires de l'OIF.

57. Projet initié par la Commission européenne, l'Union africaine et le Bureau des Nations unies de Nairobi, qui consiste à créer des filières d'excellence en traduction et interprétation dans les universités du continent africain regroupées au sein du PAMCIT (Consortium panafricain de masters en traduction et interprétation). L'OIF s'est associée à ce programme dès 2012 pour impulser la création d'un Pôle francophone au sein du PAMCIT.

55. Voir initiatives de l'OIF pour la langue française au Nations unies et dans l'ensemble des organisations internationales : francophonie.org/actualites-de-la-francophonie/1360-francophonie-et-nations-unies

Le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix

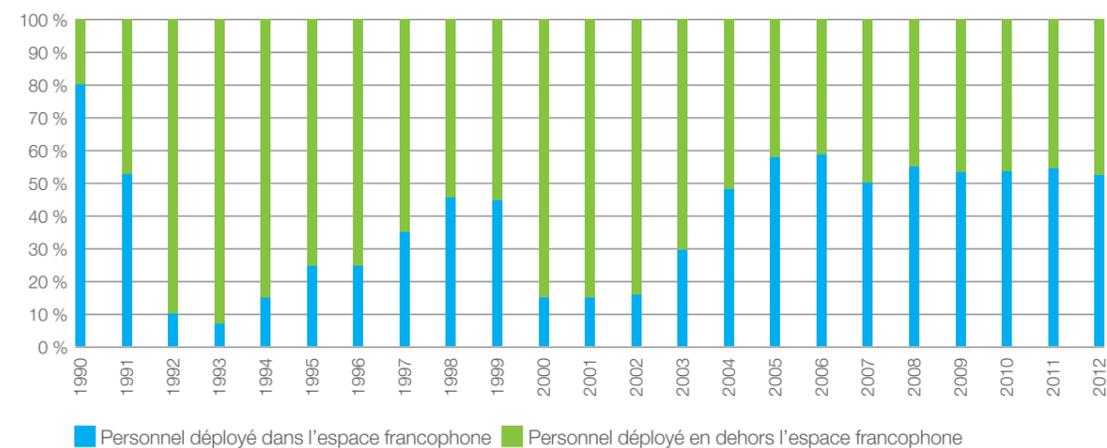
La plate-forme Internet du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP) a été officiellement lancée le 14 janvier 2014.

Le REFFOP est une initiative de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF, qui s'inscrit dans la stratégie opérationnelle développée par l'Organisation⁵⁸, en partenariat étroit avec ses États membres et les Nations unies, et qui vise à renforcer la participation des personnels militaires, policiers et civils francophones aux opérations de paix, ainsi qu'à favoriser l'usage de la langue française dans ces opérations.

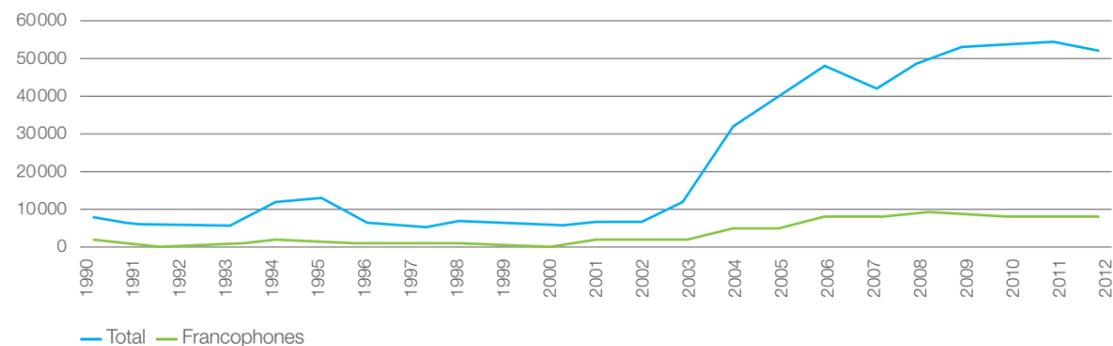
Le Réseau opère en partenariat avec les différents acteurs institutionnels du maintien de la paix que sont les Nations unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

Il a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs francophones engagés dans le domaine du maintien de la paix, et notamment les États, les organisations internationales, les opérateurs et les 15 réseaux institutionnels de la Francophonie, les centres de formation au maintien de la paix et les experts individuels.

Part du personnel onusien affecté à des opérations de paix déployé dans l'espace francophone



Contribution totale et des États membres de l'OIF aux opérations de paix onusiennes dans l'espace francophone



58. Cette stratégie a été développée sur la base des engagements des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à accroître leurs efforts en vue de renforcer leur participation aux opérations de paix (Déclarations de Saint-Boniface, 2006; de Québec, 2008; et de Montreux, 2010) et de promouvoir l'usage du français dans les opérations de paix (Déclaration de Kinshasa, 2012).

La question de la participation des pays francophones aux opérations de paix se pose de manière spécifique depuis le début des années 2000 et s'articule autour de deux problématiques :

- la hausse significative du nombre d'opérations de paix menées dans des pays francophones;
- le faible volume des effectifs déployés par les États membres de l'OIF pour contribuer aux opérations de paix, que celles-ci se déroulent ou non dans des environnements francophones.

Si la participation des États aux opérations de paix des Nations unies n'a cessé d'augmenter ces dernières années (de 6 % en 2000 à un peu plus de 30 % en 2014), cette dernière reste insuffisante. **En effet, en 2014, sur les 16 opérations de maintien de la paix déployées par les Nations unies dans le monde, 8⁵⁹ (mobilisant plus de 70 % de l'ensemble des personnels civils, policiers et militaires des Nations unies) sont déployées dans l'espace francophone.**

Les objectifs du REFFOP sont de :

- produire une information en français sur l'offre de formation francophone aux opérations de paix;
- favoriser la mobilisation de l'expertise civile francophone de haut niveau dans le cadre des opérations multidimensionnelles;
- mettre les ressources de formation francophone aux opérations de paix en adéquation avec les normes onusiennes;
- renforcer l'usage du français dans les opérations de paix.

Les ressources accessibles en ligne :

→ La présentation des structures et de l'offre de formation francophones aux opérations de paix

Actuellement, 17 centres et instituts de formation, situés dans 13 pays, sont membres du REFFOP. Il s'agit de centres de formation généralistes, à vocation militaire ou policière, ainsi que d'instituts de formation en ligne ou itinérants. Ces centres proposent des cours ou des programmes de formation dispensés en français, relatifs au maintien et à la consolidation de la paix, et sont en mesure d'accueillir des étudiants étrangers. Un espace professionnel réservé aux membres et partenaires du Réseau a vocation à encourager la collaboration entre les centres.

→ La mobilisation de l'expertise civile francophone

Pour répondre au besoin croissant exprimé par les Nations unies et la communauté internationale, et afin d'accroître la visibilité de l'expertise civile francophone, le REFFOP présente une cartographie de celle-ci, réalisée sur le modèle de celle des Nations unies, à travers quatre domaines spécifiques (la réforme de l'État; les processus politiques inclusifs; la justice et la sécurité; les politiques publiques) et quatre domaines d'expertise transversale (les droits de l'Homme; le genre et l'égalité femmes/hommes; les organisations internationales; les organisations non gouvernementales et de la société civile). Sur la base de cette cartographie, un vivier d'experts a été mis en place. Ces experts peuvent être sollicités par les institutions francophones et non francophones intéressées, via le REFFOP.

→ La méthode d'apprentissage du français sur objectifs militaires *En Avant!*



« *En avant!* » permet aux forces de défense et de sécurité non francophones appelées à prendre part à des opérations de paix déployées au sein d'un État francophone d'acquies une connaissance progressive du français. Développée par l'OIF et la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère

français des Affaires étrangères, cette méthode compte trois tomes (niveaux A1 à B1 du cadre européen commun de référence pour les langues). Elle est accessible gratuitement sur le site du REFFOP sous deux formats : un format interactif, d'auto-apprentissage, et un format d'apprentissage encadré, destiné aux enseignants et autres formateurs de français langue étrangère.

De nombreuses ressources additionnelles sont accessibles au public intéressé par ces questions, et notamment les synthèses mensuelles de participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, les guides de recrutement élaborés en partenariat avec les agences internationales, les offres d'emploi, les normes et standards de formation des partenaires institutionnels, ou les procédures de labellisation des formations.

59. La Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO), l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Annexes

Annexe 1

Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

adopté lors de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie
Bucarest, le 26 septembre 2006

Nous, Ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest, le 26 septembre 2006,

Sensibles aux difficultés que rencontre l'usage du français dans les organisations internationales et régionales ;

Soulignant notre attachement, au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales dont nos États et gouvernements sont membres ;

Rappelant que le français est l'une des deux langues de travail des Nations Unies et de ses organes spécialisés ;

Dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle ;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle ;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible ;

Nous assurerons en outre, lors des assemblées générales et des sessions ministérielles, si nous n'utilisons pas le français, qu'en cas de distribution de versions écrites, une version française soit fournie par le secrétariat de l'organisation ou par notre propre délégation si celle-ci choisit d'en distribuer le texte ;

Par ailleurs nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations :

- 1) s'assurent auprès des secrétariats de ces organisations :
 - de l'interprétation simultanée des interventions lors de la tenue de séances officielles et aux étapes importantes de l'examen d'un texte,
 - qu'il n'y ait pas d'abus de réunions informelles sans interprétation ;
- 2) veillent à ce que :
 - toute la documentation et les publications, y compris électroniques, de ces organisations soient disponibles

en français ou, en cas de traduction, dans une version française de qualité, conforme à l'original ;

- les textes essentiels à la négociation soient également disponibles en français en temps utile ;

- 3) formulent, au sein des groupes d'ambassadeurs francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme ;
- 4) veillent à l'allocation par ces organisations de ressources financières et humaines adéquates pour que le statut des langues de travail ou des langues officielles soit respecté dans les faits ;
- 5) interviennent collectivement afin qu'elles appliquent de manière rigoureuse le multilinguisme comme critère de recrutement ;
- 6) interviennent pour que, dans les opérations de maintien de la paix conduites sur le territoire d'un État francophone, les contingents de l'organisation internationale ou régionale concernée soient en mesure de communiquer avec les autorités et la population en français et que cette nécessité soit prise en compte dans le recrutement et la formation des personnels des opérations de maintien de la paix ;
- 7) travaillent de concert avec les représentants des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles ;

À cet effet, nous appuyons les initiatives prises au sein de ces organisations pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel et soutenons les actions en cours de l'OIF en vue d'enseigner le français aux fonctionnaires de ces organisations et des États et gouvernements membres dont le français n'est pas langue officielle ; nous nous concerterons également pour favoriser le recrutement d'agents maîtrisant la langue française à des postes de responsabilité au sein de ces organisations.

Nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre résolument son engagement en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales, notamment à travers les représentations permanentes de l'OIF et les autres actions d'accompagnement que nous jugerons souhaitables.

Annexe 2

Nations Unies A/RES/67/292



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2013

Soixante-septième session
Point 120 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 juillet 2013

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.74 et Add.1)]

67/292. Multilinguisme

L'Assemblée générale,

Considérant que le multilinguisme concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

Considérant également que le multilinguisme est pour l'Organisation des Nations Unies un moyen de promouvoir, de protéger et de préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde,

Considérant en outre, à cet égard, que le multilinguisme véritable favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale, et sachant qu'il importe de pouvoir dialoguer avec les peuples du monde dans leurs propres langues, y compris selon des modalités accessibles aux personnes handicapées,

Soulignant que les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes de l'Organisation et organismes des Nations Unies doivent être strictement respectés,

Rappelant que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont à la fois les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale, de ses commissions et de ses sous-commissions¹ ainsi que du Conseil de sécurité², que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles et l'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail du Conseil économique et social³, et que l'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat⁴,

Insistant sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation, notamment celles qui touchent aux relations publiques ou à l'information,

¹ Art. 51 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
² Art. 41 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.
³ Art. 32 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.
⁴ Voir résolution 2 (I), annexe.

12-49613


Merci de recycler  

A/RES/67/292 Multilinguisme

Rappelant sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992, par laquelle elle a adopté la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵, en particulier son article 27, qui concerne les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques,

Rappelant également ses résolutions 2 (I) du 1^{er} février 1946, 2480 B (XXIII) du 21 décembre 1968, 42/207 C du 11 décembre 1987 et 50/11 du 2 novembre 1995 ainsi que ses résolutions ultérieures relatives au multilinguisme, y compris les résolutions 65/311 du 19 juillet 2011, 66/294 du 17 septembre 2012, 66/297 du 17 septembre 2012, 67/124 B du 18 décembre 2012, 67/237 du 24 décembre 2012 et 67/255 du 12 avril 2013,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁶;

I

Le multilinguisme en général et le rôle du Secrétariat

2. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale ;
3. *Souligne également* que les résolutions fixant les conditions d'emploi des langues officielles de l'Organisation et des langues de travail du Secrétariat doivent être appliquées intégralement ;
4. *Souligne en outre* la responsabilité du Secrétariat en matière d'intégration du multilinguisme dans ses activités, dans la limite des ressources disponibles, sur une base équitable ;
5. *Se félicite* à cet égard du maintien de la fonction de Coordonnateur pour le multilinguisme au sein du Secrétariat et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer son action ;
6. *Demande* au Secrétaire général de continuer à développer le réseau de référents qui aident le Coordonnateur pour le multilinguisme à appliquer de manière efficace et systématique les résolutions pertinentes dans l'ensemble du Secrétariat et invite le Secrétaire général, de par son rôle au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à appuyer une approche coordonnée du multilinguisme au sein du système des Nations Unies, en tenant compte des recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme⁷ ;
7. *Se félicite* qu'une journée soit consacrée à chacune des langues officielles au sein de l'Organisation pour informer le public et le sensibiliser à leur histoire, leur culture et leur utilisation, encourage le Secrétaire général à renforcer davantage cette démarche, sans que cela ait d'incidence sur les coûts et, le cas échéant, grâce à la participation d'organisations partenaires, y compris d'États Membres et d'institutions comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et encourage également le Secrétaire général à envisager d'étendre son initiative à d'autres langues non officielles, parlées dans le monde entier ;

⁵ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.
⁶ A/67/311.
⁷ A/67/78.

2/7

8. *Se félicite également* des efforts entrepris par les organisations internationales fondées sur une langue en partage pour resserrer leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies en matière de multilinguisme ;

9. *Se félicite en outre* des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les États Membres, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et tous les autres organes actifs dans ce domaine pour faire respecter, promouvoir et protéger toutes les langues, en particulier celles qui sont menacées de disparition, ainsi que la diversité linguistique et le multilinguisme ;

10. *Réaffirme* que la diversité linguistique est un élément important de la diversité culturelle, souligne l'importance que revêt l'application effective et intégrale de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles⁸, entrée en vigueur le 18 mars 2007, et rappelle la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace du 15 octobre 2003⁹ ;

II

Rôle du Département de l'information en matière de multilinguisme

11. *Souligne* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les activités du Département de l'information du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles, et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à doter le Département des effectifs nécessaires dans toutes les langues officielles pour mener à bien l'ensemble de ses activités ;

12. *Encourage* le Département de l'information à continuer d'utiliser d'autres langues, outre les langues officielles, selon qu'il convient, en fonction des publics visés, afin d'atteindre un public aussi large que possible et de diffuser le message de l'Organisation dans le monde entier, de façon à renforcer l'appui international en faveur des activités de celle-ci ;

13. *Salue* le travail accompli par les centres d'information des Nations Unies, notamment le Centre régional d'information des Nations Unies, en faveur de la publication de supports d'information de l'Organisation et de la traduction des textes importants dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation, le but étant de toucher un public aussi large que possible, de diffuser le message de l'Organisation partout dans le monde et de renforcer ainsi l'adhésion à ses activités à l'échelle internationale, et engage lesdits centres d'information à poursuivre les activités multilingues majeures qui font partie des aspects interactifs et dynamiques de leur travail, particulièrement en organisant des séminaires et des débats destinés à promouvoir, aux échelons local et régional, la diffusion de l'information, la compréhension des faits et les échanges de vues concernant l'action de l'Organisation ;

14. *Salue également* les efforts soutenus faits pour diffuser l'information dans le monde, grâce à l'utilisation de langues officielles et non officielles et à des

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2440, n° 43977.

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente-deuxième session, Paris, 29 septembre-17 octobre 2003*, vol. 1 : Résolutions, sect. IV, résolution 41, annexe.

moyens de communication traditionnels, et apprécie tout particulièrement à cet égard les activités que mène la Radio des Nations Unies dans les six langues officielles et dans des langues non officielles ;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'employer à faire en sorte que les visites guidées du Siège, qui sont une source de recettes, soient régulièrement offertes dans les six langues officielles de l'Organisation ;

16. *Se félicite* de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général d'offrir également des visites guidées du Siège de l'Organisation dans des langues autres que les langues officielles ;

17. *Prend note avec intérêt* des initiatives sans incidence sur les coûts prises par le Secrétariat aux fins de produire diverses publications dans des langues officielles et autres, d'accroître le volume de publications traduites et d'encourager les bibliothèques de l'Organisation à adopter une politique d'acquisition multilingue, et le prie de poursuivre ces initiatives ;

III

Sites Web et autres outils de communication en ligne

18. *Réaffirme* qu'il faut assurer l'égalité absolue des six langues officielles sur tous les sites Web de l'Organisation et prie à cet égard le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur le multilinguisme un examen complet des sites Web de l'Organisation, y compris des différences de contenu entre langues officielles, et de proposer des idées novatrices, des synergies potentielles et d'autres mesures sans incidence sur les coûts pour assurer la pleine égalité des six langues officielles ;

19. *Prie* le Secrétaire général d'incorporer dans son prochain rapport sur le multilinguisme une étude d'ensemble de l'état du contenu des sites Web de l'Organisation dans les langues non officielles et de proposer des idées novatrices, des synergies potentielles et d'autres mesures sans incidence sur les coûts, pour contribuer de façon plus large au développement et à l'enrichissement multilinguistiques des sites Web de l'Organisation, selon qu'il conviendra ;

20. *Exhorte* le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour enrichir, administrer et tenir à jour les sites Web multilingues de l'Organisation et la page Web du Secrétaire général dans toutes les langues officielles de l'Organisation, dans la limite des ressources disponibles et sur une base équitable ;

21. *Prie de nouveau* le Secrétaire général, en veillant à ce que le contenu du site soit à jour et exact, de faire en sorte que les ressources humaines et financières du Département de l'information affectées à cette fin soient équitablement réparties entre les six langues officielles, en respectant pleinement les particularités de chacune d'entre elles ;

22. *Constate avec préoccupation* que le développement et l'enrichissement multilinguistiques du site Web de l'Organisation ont progressé bien plus lentement que prévu pour certaines langues officielles et, à ce sujet, prie le Département de l'information de renforcer, en coordination avec les bureaux auteurs, les dispositions prises pour assurer l'égalité absolue des six langues officielles sur le site, notamment en pourvoyant au plus vite les postes actuellement vacants dans certaines sections ;

23. *Prend acte* des sections II.D et E du rapport du Secrétaire général⁶, prie ce dernier de poursuivre son action à cet égard, et exhorte tous les services du Secrétariat qui produisent du contenu à redoubler d'efforts pour faire traduire dans

toutes les langues officielles, de façon aussi pratique, efficace et économique que possible et dans la limite des ressources existantes, toutes les informations et bases de données disponibles en anglais sur le site Web de l'Organisation;

24. *Prie* le Département de l'information de continuer à s'efforcer, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat, de faire en sorte que les infrastructures technologiques et les applications soient totalement compatibles avec les systèmes d'écriture latins, non latins et bidirectionnels, afin que toutes les langues officielles puissent être également présentes sur le site Web de l'Organisation ;

25. *Se félicite* des accords de coopération que le Département de l'information a conclus avec des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans les langues officielles et d'autres langues, et prie le Secrétaire général, agissant de concert avec les bureaux auteurs, d'étendre cette pratique à toutes les langues officielles de l'Organisation, dans un souci d'économie et sans perdre de vue la nécessité de se conformer aux normes et directives de l'Organisation ;

26. *Souligne* qu'il importe, lors de l'utilisation de nouveaux outils de communication tels que les réseaux sociaux, de tenir compte de la dimension linguistique afin d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles de l'Organisation ;

27. *Prie* le Secrétariat de tenir iSeek à jour dans ses deux langues de travail, de continuer de s'employer à mettre iSeek en service dans tous les lieux d'affectation, et de concevoir et de mettre en œuvre des dispositions pour donner aux États Membres, sans que cela ait d'incidence sur les coûts, un accès sécurisé à l'information qui n'est actuellement disponible que sur l'intranet du Secrétariat ;

IV

Documentation et services de conférence

28. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'achever à titre prioritaire le chargement de tous les documents importants plus anciens de l'Organisation sur son site Web, dans les six langues officielles, afin que les États Membres puissent aussi accéder à ces archives en ligne ;

29. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'assurer, par le biais des services de documentation, de réunions et de publication dans le cadre de la gestion des conférences, notamment des services de traduction et d'interprétation de haute qualité, un dialogue véritablement multilingue entre les représentants des États Membres auprès des organes intergouvernementaux et entre les membres d'organes d'experts de l'Organisation de la même manière dans toutes les langues officielles ;

30. *Prie de nouveau avec préoccupation* le Secrétaire général de veiller à ce que les règles concernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient scrupuleusement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution des exemplaires papier que l'affichage des documents de conférence sur le site du Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222 du 23 décembre 2000 ;

31. *Souligne* que toutes les initiatives portant sur l'évolution des méthodes de travail, y compris celles introduites à titre expérimental, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, en vue de préserver, voire d'améliorer la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat ;

V

Gestion des ressources humaines et formation du personnel

32. *Rappelle* sa résolution 67/255, en particulier son paragraphe 35, dans lequel elle a réaffirmé qu'il fallait respecter la parité des deux langues de travail du Secrétariat, a réaffirmé également que d'autres langues de travail pouvaient être utilisées dans certains lieux d'affectation, conformément aux textes applicables et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les avis de vacance de poste précisent qu'il est nécessaire de maîtriser l'une ou l'autre langue de travail du Secrétariat, à moins que l'exercice des fonctions attachées au poste considéré ne requière spécialement la maîtrise de l'une ou de l'autre langue ;

33. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat n'hésite pas à encourager les fonctionnaires à se servir, dans les réunions où sont assurés des services d'interprétation, de celle des six langues officielles qu'ils maîtrisent, quelle qu'elle soit ;

34. *Encourage* les fonctionnaires de l'Organisation à continuer de tirer activement parti des moyens de formation qui leur sont offerts pour améliorer leur maîtrise d'une ou plusieurs des langues officielles de l'Organisation ;

35. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les possibilités de formation dans les six langues officielles soient les mêmes pour tous les fonctionnaires ;

36. *Rappelle* le paragraphe 17 de la section II de sa résolution 61/244 du 22 décembre 2006, dans lequel elle reconnait l'importance primordiale que revêtent, sur le terrain, les contacts entre les Nations Unies et la population locale ainsi que la place importante qu'occupent les compétences linguistiques dans les procédures de sélection et la formation, et donc confirmé qu'une bonne connaissance de la langue ou des langues officielles du pays de résidence devait être prise en compte à l'occasion de ces procédures comme un atout supplémentaire ;

37. *Souligne* que le recrutement du personnel doit continuer de s'effectuer de façon strictement conforme à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes de ses résolutions ;

38. *Invite* le Secrétaire général à veiller à ce que les fonctionnaires de l'Organisation satisfassent à l'obligation qui leur est faite de maîtriser l'une ou l'autre des langues de travail du Secrétariat, et l'engage à poursuivre l'application de la résolution 2480 B (XXIII) ;

39. *Invite également* le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour tenir compte des connaissances linguistiques demandées dans les avis de vacance de poste, lors de la composition des jurys d'entretien en vue du recrutement de fonctionnaires des Nations Unies ;

40. *Souligne* que la promotion des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur doit obéir strictement à l'Article 101 de la Charte et être conforme aux dispositions de sa résolution 2480 B (XXIII) et aux dispositions pertinentes de sa résolution 55/258 du 14 juin 2001 ;

VI

Personnel des services linguistiques

41. *Rappelle* sa résolution 66/233 du 24 décembre 2011, en particulier le paragraphe 7 de la section III, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient traités sur un pied d'égalité et bénéficient

Annexe 3

Multilinguisme A/RES/67/292

de moyens et de conditions de travail également favorables, qui leur permettent d'optimiser la qualité de leurs prestations, dans le plein respect des particularités de chacune des six langues officielles, et rappelle à cet égard le paragraphe 11 de la section D de sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999 ;

42. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire général pour régler, comme elle l'avait demandé dans ses résolutions, le problème du remplacement du personnel des services linguistiques partant à la retraite, et le prie de poursuivre et d'intensifier son action à cet égard, notamment en resserrant les liens de coopération avec les institutions de formation de linguistes, de manière à couvrir les besoins dans les six langues officielles de l'Organisation ;

VII

Bureaux extérieurs et opérations de maintien de la paix

43. *Souligne* qu'il importe de proposer autant que faire se peut dans les langues locales des pays bénéficiaires l'information, l'assistance technique et les supports de formation produits par l'Organisation, y compris par l'intermédiaire de sites Web locaux de l'Organisation ;

44. *Rappelle* sa résolution 66/297, dans laquelle elle a fait siennes les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix¹⁰ ;

45. *Prend acte* de la section II.D.1 du rapport du Secrétaire général, prie ce dernier de poursuivre l'action qu'il mène dans ce domaine, et rappelle sa résolution 66/297, sans préjudice de l'Article 101 de la Charte ;

46. *Prie instamment* le Secrétariat de traduire tous les documents de formation au maintien de la paix dans les six langues officielles de l'Organisation, dans la limite des ressources existantes, de façon à ce que tous les États Membres, en particulier les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, et les autres institutions participantes puissent s'en servir ;

47. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport complet sur l'application intégrale de ses résolutions relatives au multilinguisme ;

48. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Multilinguisme ».

*92^e séance plénière
24 juillet 2013*

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 19 (A/66/19), chap. V.

7/7



Le Premier Ministre

n° 5652/SG

Paris, le 25 avril 2013

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ministres délégués*

Objet : Circulaire relative à l'emploi de la langue française

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, en 1539, a fait du français la langue de l'administration et de la justice jusqu'à l'inscription en 1992 dans notre Constitution de la disposition selon laquelle « *La langue de la République est le français* », notre pays s'est construit dans un rapport étroit à la langue française.

Nous disposons aujourd'hui d'un cadre législatif et réglementaire qui crée les conditions d'exercice d'un droit au français dont nos concitoyens tirent parti dans leur vie quotidienne. Ce droit participe de notre démocratie dans la mesure où il garantit un égal accès à l'information et au savoir. Parce qu'il est dépositaire de notre pacte social, l'Etat a une responsabilité particulière dans la promotion et l'application de ce droit.

Aussi, je crois utile de rappeler un certain nombre de principes républicains touchant à la fonction première de l'usage du français par l'administration, qui est de contribuer à la cohésion de notre pays autour d'une langue partagée.

Par ailleurs j'entends placer la langue française au cœur de la politique de modernisation de l'Etat, en développant et valorisant ses ressources et en lui donnant les meilleures chances de prospérer dans l'univers numérique.

De l'héritage que nous a légué l'histoire, il importe que nous fassions un outil d'ouverture au monde. On ne saurait défendre ou promouvoir le français hors de nos frontières sans en favoriser l'usage dans notre pays lui-même, à commencer par l'ensemble des représentants de l'Etat.

1/ Le cadre législatif et réglementaire en faveur du français engage l'ensemble du Gouvernement

Je vous invite à veiller au respect des textes qui encadrent l'emploi de notre langue dans la société car, quel que soit le domaine d'activité concerné (consommation, éducation, entreprise, sciences, culture, audiovisuel), c'est notre tissu social qui est fragilisé si ces textes ne sont pas strictement observés.

Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne - 75007 Paris - Tél. : 01 42 75 60 00

2

Un rapport du Gouvernement dresse chaque année pour le Parlement un bilan de la situation de la langue française. J'ai souhaité en préfacier la dernière édition pour mieux mettre en évidence la dimension par nature interministérielle de la politique du français.

Ce document a vocation à éclairer les orientations ou les mesures que chacune et chacun d'entre vous peut être amené à prendre dans les différents domaines où la place de notre langue est en jeu. Je vous engage à le nourrir de données précises et circonstanciées afin d'assurer la bonne information des parlementaires, attentifs à l'action du Gouvernement en faveur du français.

2/ Organiser la dimension linguistique de l'action publique contribue à sa modernisation.

Notre langue est à même d'exprimer toutes les réalités contemporaines et de désigner les innovations qui ne cessent de voir le jour dans les sciences et les techniques.

En privilégiant systématiquement son emploi dans les différents outils de communication dont elles disposent (site internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne publicitaire...), vos administrations contribuent à l'épanouissement de la relation de confiance entre la langue et le citoyen.

Un vocabulaire français clair et précis permet en outre de prévenir des contentieux ou de lever des ambiguïtés dans les échanges ou les négociations. Son emploi dans des secteurs où notre savoir-faire et notre expertise sont reconnus (environnement, défense, automobile, aéronautique...) permet aussi de conforter nos intérêts économiques et stratégiques.

L'ensemble des termes retenus dans le cadre du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française sont réunis dans la base de données *FranceTerme*, riche de plus de 6 000 mots. Je vous rappelle que ce vocabulaire spécialisé s'impose à vos administrations et aux établissements placés sous leur tutelle. Il doit aussi être à la disposition de tous nos concitoyens soucieux de l'usage et de l'évolution de notre langue.

A cet égard, les hauts fonctionnaires de terminologie et de néologie sont chargés, au sein des ministères dont ils relèvent, de veiller à la diffusion de ce vocabulaire de référence. Ils jouent aussi un rôle de conseil auprès des services sur toute question ayant trait à l'emploi du français. Je souhaite consolider leur rôle en élargissant leur mission d'animation, de conseil et de soutien à l'ensemble des questions ayant trait à l'emploi du français.

3/ Quelques principes simples doivent régir l'emploi du français en situation de communication internationale

Qu'ils représentent officiellement notre pays au sein d'une organisation multilatérale, qu'ils interviennent en tant qu'experts dans un groupe de travail international ou qu'ils soient impliqués dans une relation de travail avec un partenaire étranger, les agents de l'Etat sont de plus en plus souvent amenés à s'exprimer dans un cadre international.

Il importe que, dans ces différentes situations, ils utilisent de façon systématique le français dès lors qu'une interprétation dans notre langue est disponible. Et lorsque le statut de notre langue le permet, il leur faut exiger cette interprétation, afin d'avoir l'assurance d'être compris.

3

Si tel n'est pas le cas, ils pourront, selon leur compétence, choisir de s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur, dans un souci de valorisation de la diversité linguistique.

Il ne sera fait usage d'une langue tierce qu'en ultime recours. Car si cette solution peut satisfaire des besoins usuels de communication, elle s'avère souvent insuffisante pour des échanges approfondis qui nécessitent que nos points de vue soient parfaitement exprimés et compris de nos interlocuteurs.

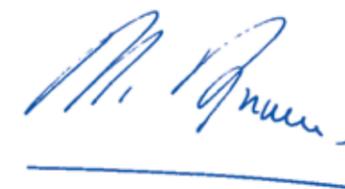
Dans certains cas, même si nos partenaires étrangers ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour s'exprimer en français, ils ont néanmoins une connaissance passive de notre langue. Et de la même manière, nos représentants peuvent être en mesure de comprendre une ou plusieurs langues de communication internationale, sans pour autant être capables de s'exprimer avec facilité dans lesdites langues. Cette situation peut inciter à proposer un mode de communication qui établit une plus grande égalité dans l'échange : chacun, dès lors qu'il comprend la langue de son partenaire, peut s'exprimer dans la sienne.

4/ L'interprétation et la traduction favorisent la circulation des idées et des savoirs

Dans toutes les réunions ou conférences internationales organisées en France à l'initiative d'un service de l'Etat ou d'un de ses établissements, je vous demande de veiller à la mise en place d'une interprétation, car celle-ci garantit la pertinence et la profondeur des échanges.

Nos administrations ont grand intérêt à recourir à la traduction, qui sert doublement notre pays. Elle contribue à la promotion dans le monde de nos savoirs, de notre expertise et de notre culture et, inversement, elle facilite le travail de veille et d'observation dans des domaines stratégiques (technologies, sécurité, défense...). Si la traduction automatique ou assistée par ordinateur peut satisfaire des besoins de traduction pressants ou massifs, je vous rappelle que seul le recours à des traducteurs professionnels permet de restituer avec précision la portée normative ou l'imprégnation culturelle d'un texte.

J'attends de chacun d'entre vous un engagement personnel dans la mise en œuvre de ces principes républicains et de bonne gouvernance.



Jean-Marc AYRAULT

Annexe 4

NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AFRIQUE



Distr.: GÉNÉRALE
ST/ECA/IC/2013/005
1^{er} février 2013
Français
Original: anglais

SECRÉTARIAT

CIRCULAIRE n° 005

Destinataires: Les fonctionnaires de la CEA

De: Carlos Lopes
Secrétaire exécutif

Objet: L'usage des langues à la CEA

Le mandat de la Commission économique pour l'Afrique est de promouvoir le développement économique et social de ses États membres. L'organisation est censée fournir ses services en anglais ou en français, langues de travail officielles de la Commission. Toutefois, nous avons tendance à communiquer en anglais, alors que beaucoup de pays africains sont francophones. Dorénavant, et avec effet immédiat, toutes les circulaires et annonces sortiront simultanément en anglais et en français. En outre, le site Web de la CEA et la page Web de la CEA sur iSeek seront publiés en anglais et en français. Il s'ensuit que, pour ses communications de fond (notamment les publications et notes d'orientation), la CEA ne publiera rien qui ne soit disponible dans les deux langues de travail.

Les fonctionnaires peuvent communiquer dans la langue de leur choix. Il ne devrait y avoir aucun obstacle à l'exercice de ce choix. C'est dans ce contexte que j'encourage vivement tous les fonctionnaires à apprendre plus d'une langue officielle de l'ONU. J'ai prié la Directrice de la Division de l'administration de revoir l'organisation des cours de langue actuellement dispensés par le Centre de formation linguistique de la CEA pour l'améliorer, notamment en introduisant des cours en ligne à l'intention de tous les fonctionnaires en poste à Addis-Abeba, dans les bureaux sous-régionaux et à l'IDEP.

Je demande aux directeurs des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'IDEP de doter leur service des moyens de communiquer avec les États membres dans l'une et l'autre langue de travail de la CEA. Ils devraient envisager, si besoin est, d'affecter progressivement certains des postes existants dans leur service au renforcement de leur capacité à communiquer dans les deux langues de travail de la CEA.

-2-

Ils sont aussi priés de tenir compte des préférences ou besoins linguistiques lorsqu'ils organisent des réunions et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la traduction et l'interprétation en anglais et/ou en français. En outre, il pourra être nécessaire de prendre des dispositions similaires pour la langue arabe afin de répondre aux besoins des États membres de l'Afrique du Nord. Il importe que la teneur des discussions soit comprise par les participants de sorte qu'ils puissent contribuer utilement à ces discussions.

Annexe 5

Groupe Consultatif des Ambassadeurs Francophones à Addis-Abeba

Plan d'Action pour renforcer l'utilisation du français et promouvoir le multilinguisme à l'Union africaine

La philosophie générale des dispositions qui suivent est d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre ses engagements en matière de multilinguisme et à définir une réelle politique linguistique. Ces dispositions portent sur la politique des ressources humaines, que ce soit à l'embauche ou lors de la promotion des personnels de l'UA, sur l'emploi des langues dans les documents de travail ou d'information de l'UA, sur l'emploi des langues lors des réunions et enfin sur la place du français et des autres langues de travail dans la vie quotidienne des fonctionnaires de l'UA.

Actions attendues de la Commission de l'Union africaine

► Ressources humaines

- Promouvoir le multilinguisme, c'est-à-dire la connaissance active et réelle d'au moins deux des quatre langues de travail de l'UA lors du recrutement ou du renouvellement des chefs de division et des directeurs.
- Exiger le multilinguisme des personnels de la DRH chargés des procédures de sélection et de recrutement.
- Gratifier de points supplémentaires la connaissance d'une deuxième langue de travail lors de la sélection de candidats à tout poste professionnel en accord avec les fiches de poste mentionnant que la connaissance d'une deuxième langue de travail constitue un atout.
- Motiver le personnel à maintenir et à améliorer son niveau de connaissances linguistiques. À cet effet, on peut exiger l'apprentissage effectif d'une deuxième langue suivant le recrutement ou le renouvellement de contrat de tout personnel professionnel afin qu'il atteigne un niveau d'aptitude linguistique de locuteur indépendant (B1 minimum) attesté par un standard international. La réussite de diplômes de langue ayant une reconnaissance internationale doit être prise en compte lors de l'évaluation annuelle des agents. Cela devrait avoir une incidence claire sur le salaire et/ou le grade de la personne évaluée.

→ Assurer la qualité générale des cours de langue proposés et les dispenser à des heures compatibles avec le travail et les horaires de travail des personnels. Les supérieurs hiérarchiques doivent être mieux sensibilisés afin de libérer leurs subordonnés quand ils doivent suivre ces cours.

► Emploi des langues dans les documents et lors des réunions de l'UA

- Accélérer la procédure de traduction des documents et en assurer la circulation en temps utile pour permettre au personnel et aux délégations d'utiliser leur langue lors de l'élaboration des documents au sein de la Commission.
- Encourager les intervenants (délégués, experts, et membres du personnel) à prendre la parole dans la langue de travail de leur choix de façon à favoriser l'intercompréhension.
- Favoriser le réflexe multilingue lors de la préparation de séminaires et autres conférences de l'UA. Ainsi faudrait-il veiller, lors de la constitution d'un panel ou d'un groupe d'intervenants, à choisir des représentants de plusieurs groupes linguistiques.
- Elaborer et diffuser les statistiques des langues d'origine des documents soumis aux services des conférences.
- Rappeler aussi souvent que nécessaire que la traduction est assurée quelle que soit la langue de travail dans laquelle le document a été rédigé.
- Rappeler systématiquement en début de séance que la réunion bénéficie de l'interprétation simultanée dans les quatre langues de travail et que les intervenants sont encouragés à s'exprimer dans la langue dans laquelle ils se sentent le plus à l'aise.

► Communication externe de l'UA

- Publier simultanément les communiqués de presse dans au moins deux langues de travail.
- Veiller à ce que, sur le site internet, le contenu mis en ligne soit identique à tout moment dans les quatre langues de travail et que la langue de publication corresponde à celle de la version consultée.

► Environnement quotidien à l'Union Africaine

- Encourager la publication systématique de la correspondance interne dans au moins deux langues de travail de l'organisation.
- Afficher dans les quatre langues de travail la signalétique dans les locaux de la CUA.
- Favoriser l'émergence de réseaux de fonctionnaires des diverses aires linguistiques dans les différentes catégories de personnel et recueillir leurs suggestions pratiques sur les moyens d'action relatifs au multilinguisme.
- Désigner un point focal pour les questions linguistiques à la CUA et organiser chaque année une réunion sur le multilinguisme à l'UA à l'instar des pratiques déjà en cours aux Nations Unies.

Pour que toutes ces actions soient mises en œuvre, il est essentiel qu'aussi bien les ambassadeurs des pays francophones que l'OIF se mobilisent. Pour les diplomates, il s'agira principalement de convaincre l'UA d'affiner ses méthodes de recrutement ou d'évaluation du personnel, d'améliorer ses services de traduction et d'interprétation ainsi que sa communication extérieure. Pour l'OIF, il s'agira de mettre en œuvre quelques actions susceptibles d'aider l'UA dans sa politique de multilinguisme.

Actions de l'OIF pour le renforcement de l'utilisation du français et la promotion du multilinguisme à l'UA

► Ressources humaines

- Étendre le programme de cours particuliers et de stages en immersion à l'ensemble des personnels en position de responsabilité à partir des chefs de division.
- Diversifier les canaux d'apprentissage du français, notamment en recourant à l'enseignement partiellement à distance et ce afin d'améliorer l'assiduité des fonctionnaires qui en bénéficient.
- Subventionner l'inscription des personnels de la CUA aux examens du DELF et du DALF proposés semestriellement par l'Alliance éthio-française d'Addis Abeba.
- Effectuer un suivi individualisé de l'assiduité des personnels inscrits aux cours de langue avec rappel mensuel à l'apprenant concerné et copie à son supérieur hiérarchique.
- Equiper les salles de cours de langue avec du matériel audiovisuel de type tableau blanc interactif et poursuivre la formation des enseignants impliqués afin de proposer un enseignement plus pertinent et interactif.
- Organiser des sessions de formation continue en français sur des domaines pertinents pour les fonctionnaires francophones de la CUA.

► Traduction & interprétation

- Favoriser la création d'un réseau francophone de traducteurs et d'interprètes labellisant les nouveaux professionnels issus des universités africaines identifiées par l'Université Panafricaine (UPA).
- Soutenir la formation continue des traducteurs et interprètes francophones de la CUA.
- Appuyer la création de bases de données terminologiques dans les domaines-clé d'intervention de la CUA (paix & sécurité, commerce, etc.).

► Communication

- Appuyer la traduction systématique de tous les nouveaux contenus, hors actualité, qui doivent être publiés sur le site Internet de l'UA.
- Appuyer la traduction en français et l'impression de la signalétique pour l'ensemble des locaux de la CUA.
- Mettre à disposition des secrétaires bilingues un logiciel de traduction assistée pour que l'ensemble de la correspondance interne soit bilingue; former les secrétaires à l'utilisation de ce logiciel.

Conclusion

La signature d'un nouveau mémorandum entre l'OIF et la CUA pourrait être l'occasion de définir les responsabilités des deux organisations dans l'atteinte de l'objectif du renforcement de l'utilisation du français et de la promotion du multilinguisme à la CUA, en détaillant les actions à mettre en œuvre afin d'y parvenir, selon un calendrier et un budget définis d'un commun accord, en évitant cependant que dans cette entreprise l'OIF doive se substituer à la CUA.

Annexe 6

Recensement des Groupes d'ambassadeurs francophones

Nr. Crt.	Appellation	Sphère géographique (Pays/Ville)	Date de constitution	Effectifs (Membres)	Texte fondateur
1	Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies à Vienne	Autriche (Vienne)	28 février 2006	40 ambassadeurs	-
2	Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles	Belgique	1996	60 ambassadeurs	-
3	Groupe de la francophonie	Brésil	9 novembre 2011 1 ^{er} juin 2011 (texte fondateur)	-	Oui « Lignes Directrices du groupe de la Francophonie »
4	Le Groupe des ambassadeurs francophones de Bulgarie	Bulgarie	-	-	-
5	Groupe des ambassadeurs francophones du Burkina Faso	Burkina Faso	21 novembre 2013 (création) 24 février 2014 (1 ^{re} réunion officielle)	10 ambassadeurs	Oui
6	Groupe des Chefs de missions francophones accrédités au Canada	Canada (Ottawa)	2010	51 ambassadeurs	Non
7	Groupe des Consuls francophones	Canada (Montréal)	-	-	-
8	Cercle des ambassadeurs francophones et francophiles à Pékin	Chine (Pékin)	2008	49 ambassadeurs	Non
9	Groupe des ambassadeurs francophones de RDC	Congo RD	2010	25 ambassadeurs	Non
10	Groupe des ambassadeurs francophones de Costa Rica	Costa Rica	Sans statut formel	11 ambassadeurs	Non
11	Groupe des ambassadeurs francophones de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2012	18 ambassadeurs	Non
12	Groupe d'ambassadeurs francophones	Croatie	Février 2012	7 ambassadeurs	Non
13	Groupe des ambassadeurs francophones	Danemark	2001	35 ambassadeurs	Non
14	Groupe des ambassadeurs francophones en Égypte	Égypte	2009	-	-
15	Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies à New York	États-Unis (New-York)	1986	74 ambassadeurs et représentants permanents	Oui

16	Le Groupe des ambassadeurs francophones de Washington	États-Unis (Washington)	-	-	-
17	Groupe Consultatif des ambassadeurs francophones à Addis-Abeba	Éthiopie (Addis-Abeba)	Le 20 novembre 1999	46 ambassadeurs et chargés d'affaires	Oui
18	Groupe des ambassadeurs francophones de France	France	Février 2014	30 ambassadeurs	Oui/Charte
19	Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'OCDE	France (OCDE)	-	-	-
20	Groupe des ambassadeurs francophones auprès du conseil de l'Europe à Strasbourg	France (Strasbourg)	-	-	-
21	Groupe francophone auprès de l'Unesco	France (Unesco)	2006	75 ambassadeurs	Oui. Statuts adoptés à l'Assemblée plénière du 21 février 2007
22	Groupe des ambassadeurs francophones du Ghana	Ghana	2012	19 ambassadeurs	Non
23	Groupe de la francophonie de la République du Guatemala	Guatemala	Groupe informel	10 ambassadeurs	Non
24	Groupe des ambassadeurs francophones en République de Guinée	Guinée	17 mars 2011	-	-
25	Le Groupe des Amis de la francophonie à Budapest	Hongrie (Budapest)	27 mars 2013	35 ambassadeurs + organisations	Oui
26	Groupe des ambassadeurs francophones d'Indonésie	Indonésie	2012	-	-
27	Groupe des Ambassadeurs Francophones d'Irlande	Irlande	Février 2014	8 ambassadeurs	Non
28	Groupe des ambassadeurs francophones en Italie	Italie	-	-	-
29	Conseil de promotion de la francophonie	Japon	Juin 2010	24 ambassadeurs	Oui
30	Groupe des ambassadeurs francophones de Lettonie	Lettonie	2005	10 ambassadeurs	Non
31	Groupe des ambassadeurs francophones au Maroc	Maroc	-	-	-
32	Groupe des ambassadeurs francophones aux Pays-Bas	Pays-Bas	-	-	-
33	Groupe des ambassades, Délégations et Institutions francophones à Varsovie	Pologne (Varsovie)	20 mars 2014	10 ambassadeurs + le MAE polonais en tant qu'observateur	Charte

34	Le Groupe des ambassadeurs francophones en République dominicaine	République dominicaine	23 mars 2011	5 ambassadeurs	-
35	Groupe des ambassades, délégations et institutions francophones à Bucarest	Roumanie (Bucarest)	15 décembre 2011	-	-
36	Groupe des ambassadeurs francophones de Londres	Royaume-Uni (Londres)	-	-	-
37	Groupe des amis de la francophonie à Dakar	Sénégal	11 juin 2008	-	Oui / Règlement intérieur
38	Groupe des ambassadeurs francophones de Serbie	Serbie	2011	27 ambassadeurs	Note écrite
39	Groupe des ambassadeurs francophones auprès des Nations unies à Genève	Suisse (Genève)	1986	56 chefs de Missions permanentes à Genève	Oui
40	Groupe d'ambassadeurs francophones	Tanzanie (Dar es Salaam)	2011	14 ambassadeurs	Non
41	Groupe des ambassadeurs francophones du Tchad	Tchad	Juin 2012	17 ambassadeurs et/ou consuls	Non
42	Groupe des ambassadeurs francophones en Thaïlande	Thaïlande	3 octobre 2013 (1 ^{re} réunion officielle)	-	-
43	Groupe des ambassadeurs francophones au Togo	Togo	23 mars 2012	-	-
44	Le Groupe des ambassadeurs francophones de l'OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	-	-	-
45	Groupe des ambassades, délégations et institutions francophones au Vietnam	Vietnam	Le 28 octobre 1994	29 ambassadeurs et organisations	Oui. Le compte-rendu de la 1 ^{re} réunion fondatrice du GADIF

Nous remercions les agents de la Direction de la langue française et de la diversité linguistique, de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, de l'OIF, et tout particulièrement les collègues des représentations permanentes à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York pour leur contribution à ce rapport.

Ce rapport a été réalisé par l'Observatoire de la langue française sous la direction de Mme Imma Tor Faus, directrice de la langue française et de la diversité linguistique.

Coordination : Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire

Rédaction : Aminata Aithnard, spécialiste de programme

Chargée des publications : Nathalie Rostini

Conception graphique et maquette : LUCIOLE, Paris

Révision : Vérifaute

© Organisation internationale de la Francophonie, Paris, 2014. Tous droits réservés

ISBN 978-92-9028-397-3

Imprimé en France par Stipa

Ce document participe à la protection de l'environnement.





**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet
75007 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
www.francophonie.org

